



Rapport annuel 2009.2010

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC**

**SIQ** GESTIONNAIRE DU PARC IMMOBILIER DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



La Société immobilière du Québec



# Sommaire

## Encart

- \_Faits saillants
- \_La Société immobilière du Québec
- \_Prix et distinctions
- \_Parc immobilier
- \_Projets
- \_Contribution économique et sociale

## Rapport annuel 2009-2010

- 02** \_Message de la présidente du conseil d'administration et du président et chef de la direction
- 04** \_Conseil d'administration
- 06** \_Comité de direction
- 07** \_Organisation
- 08** \_Activités et résultats au regard du Plan stratégique 2009-2012
  - \_Enjeu 1 : Satisfaction de la clientèle
  - \_Enjeu 2 : Performance de l'entreprise
  - \_Enjeu 3 : Gestion stratégique des ressources humaines
  - \_Enjeu 4 : Développement durable
- 28** \_Plan d'action de développement durable
- 36** \_Gouvernance et éthique
  - \_Gouvernance de l'entreprise
  - \_Code d'éthique
  - \_Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec
- 50** \_Engagements et responsabilités
  - \_Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
  - \_Égalité en emploi
  - \_Accès aux documents et protection des renseignements personnels
  - \_Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
- 52** \_États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010

## Madame Dominique Vien

Ministre des Services gouvernementaux  
Ministre responsable de la Société immobilière du Québec

Madame la Ministre,

À titre de présidente du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la SIQ pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Ce rapport rend compte des activités et réalisations de l'entreprise au cours de la dernière année, et commente les résultats atteints. Il présente également les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente du conseil d'administration,



**Michelle Cormier**

Québec, le 26 mai 2010

## Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Société immobilière du Québec pour l'exercice financier 2009-2010.

Ce rapport décrit de façon générale la SIQ et fait état de ses activités et réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Services gouvernementaux,



**Dominique Vien**

Québec, le 26 mai 2010



**Richard Verreault**  
Président et chef  
de la direction

# Message de la présidente du conseil d'administration et du président et chef de la direction

En 2009, la Société immobilière du Québec (SIQ) a célébré ses 25 ans. Cette année aura marqué l'anniversaire d'une société d'État performante et efficace, animée par des employés motivés qui cumulent un savoir-faire exceptionnel dans tous les aspects de la construction et de la gestion immobilière.

Cet exercice a aussi constitué l'an un de la mise en œuvre du plan stratégique triennal élaboré au cours de l'exercice précédent avec, en fond de scène, un rapport du Vérificateur général du Québec visant à orienter la nouvelle direction vers l'amélioration de la gestion de la SIQ.

Une première tournée du président et chef de la direction a sensibilisé l'ensemble du personnel aux objectifs et aux cibles de ce plan qui propose une gestion basée sur les résultats, au sein d'une organisation inspirée par l'amélioration continue.

## Mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2012

Déjà, des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre des quatre enjeux prioritaires du plan stratégique.

Afin de maintenir le niveau de satisfaction de sa clientèle au-dessus de 90 %, la SIQ a notamment raffiné ses outils de mesure pour mieux déceler les irritants et apporter les correctifs requis.

À l'égard de la performance de l'entreprise, la SIQ a atteint, voire dépassé, en 2009-2010, la plupart des cibles prévues au plan stratégique, qu'il s'agisse du taux d'inoccupation, de sa tarification, ou de l'indice de vétusté de son parc immobilier, qui témoigne de la qualité de ses programmes d'entretien. Le contrôle rigoureux des dépenses a permis de diminuer le taux d'augmentation des tarifs prévu en début d'exercice et ainsi de réduire de 11,5 millions de dollars la facture de loyer du gouvernement.

En matière de développement durable, la SIQ a continué à affirmer son leadership, demeurant au premier rang de l'industrie immobilière québécoise pour la certification environnementale de ses édifices. Elle a décroché une dizaine de nouvelles distinctions, dont un premier certificat LEED, dépassé les objectifs gouvernementaux en matière d'efficacité énergétique, et adopté son Plan d'action de développement durable 2009-2012, qui fait de l'entreprise un des contributeurs majeurs au Plan d'action contre les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Enfin, dans le but d'améliorer la gestion stratégique de ses ressources humaines, la SIQ a notamment mis en œuvre un plan d'action afin de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre. En outre, une consultation des employés menée au printemps 2009 a notamment révélé que 85 % d'entre eux se disaient « fiers de travailler à la SIQ », un sentiment d'appartenance réconfortant, mais surtout un gage de progrès futurs pour toute l'entreprise.

### **Des projets qui combinent les besoins des clients tout en respectant les budgets**

Au cours de l'exercice, la SIQ aura été très active sur le plan des travaux de construction, à titre d'acteur de premier plan de la stratégie gouvernementale destinée à stimuler l'économie par des investissements stratégiques dans les infrastructures publiques.

Ainsi, six projets majeurs de construction ou de rénovation totalisant des investissements de 100 millions de dollars ont été livrés aux ministères et organismes clients. Ces projets ont été terminés à la grande satisfaction de la clientèle et dans le respect des budgets alloués, la SIQ réalisant même des économies de 4 millions de dollars par rapport aux sommes budgétées.

Et le travail se poursuit. Au moment de clore l'exercice, les projets en chantier se chiffraient à plus de 240 millions de dollars, tandis que ceux en cours de planification étaient estimés à 720 millions de dollars.

### **Plusieurs projets organisationnels**

Au plan interne, la SIQ aura aussi mené à bien plusieurs projets organisationnels qui vont contribuer directement à l'amélioration de sa performance et de la satisfaction de ses clients.

Invitée par le Vérificateur général du Québec à resserrer l'encadrement des quelque 20 000 contrats que la SIQ attribue chaque année, l'entreprise est allée au-delà des recommandations qui lui ont été faites. Une nouvelle unité a été créée : la Direction Coordination contractuelle et Ressources matérielles, spécialement dédiée à la supervision des contrats, à la reddition de comptes afférente à ces contrats et à l'assurance qualité.

Par ailleurs, afin d'obtenir un meilleur portrait de sa performance et de se conformer en tous points à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, la SIQ a confié à l'École nationale d'administration publique le mandat d'effectuer une étude comparée de sa performance au regard d'organisations publiques de vocation similaire ailleurs au Canada. Les résultats de cette étude d'étalonnage seront connus en 2010.

Le conseil d'administration a donné son aval au projet Évolution des services d'affaires qui visera, dans une démarche structurée étalée sur neuf ans, la mise à jour des outils technologiques de la SIQ et l'amélioration des services à la clientèle.

Enfin, le conseil a appuyé la nomination d'un conseiller à l'éthique et adopté des modifications significatives au Code d'éthique des dirigeants et employés de la Société afin d'accroître, entre autres, la transparence eu égard à la divulgation des intérêts de ses dirigeants.

L'exercice 2009-2010 aura donc été fort bien rempli et marqué par de nombreuses réalisations. En fin d'année, le gouvernement a témoigné de la confiance qu'il avait envers la SIQ en élargissant son mandat. La SIQ intégrera ainsi à ses activités les fonctions jusque-là assumées par la Corporation d'hébergement du Québec conformément à la décision annoncée dans le Discours sur le budget. Cette intégration constituera sans aucun doute un défi majeur pour l'exercice 2010-2011.

Nous remercions le gouvernement pour cette confiance que nous cherchons chaque jour à honorer. Et nous saluons les employés de la SIQ, dont le professionnalisme et le dévouement sont toujours les premiers ingrédients de nos succès.



*Michelle Cormier*

**Michelle Cormier**  
Présidente du conseil  
d'administration

# Conseil d'administration



**Michelle Cormier, CA, ASC**  
**Présidente du conseil  
d'administration**

- \_Membre du comité de vérification
- \_Nommée le 5 novembre 2008
- \_Mandat de cinq ans

Diplômée en administration des affaires des universités Bishop et McGill, M<sup>me</sup> Cormier est vice-présidente et chef de la direction financière de TNG Capital inc. Elle possède une vaste expérience dans des postes de haut niveau au sein d'entreprises œuvrant dans les domaines bancaire et manufacturier. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Elle est également présidente du conseil d'administration de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal et membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec.



**Richard Verreault**  
**Administrateur**

- \_Président et chef de la direction
- \_Nommé le 27 août 2008
- \_Mandat de cinq ans

Diplômé en relations industrielles de l'Université Laval, M. Verreault est président et chef de la direction de la Société immobilière du Québec. Il œuvre depuis plus de 30 ans au sein de l'administration publique québécoise, où il a occupé plusieurs postes de direction, notamment à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et au ministère de la Sécurité publique.

Il est également membre et vice-président du conseil d'administration de la Société Parc-Auto du Québec et membre du conseil d'administration d'Infrastructure Québec.



**Claire Beaulieu, notaire, ASC**  
**Administratrice**

- \_Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- \_Membre du comité des ressources humaines
- \_Nommée le 3 décembre 2003
- \_Renouvelée le 20 juin 2007
- \_Mandat de trois ans

Diplômée en droit de l'Université Laval, M<sup>me</sup> Beaulieu exerce la profession de notaire depuis 1985. Elle a auparavant œuvré dans le milieu de l'enseignement universitaire. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.



**Claire Boulanger, ASC**  
**Administratrice**

- \_Présidente du comité de gouvernance et d'éthique
- \_Membre du comité de vérification
- \_Nommée le 3 décembre 2003
- \_Renouvelée le 20 juin 2007
- \_Mandat de trois ans

Diplômée en administration de l'Université Concordia, M<sup>me</sup> Boulanger est vice-présidente Immobilier et Développement de Lunetterie New Look inc. Elle a auparavant occupé différents postes de direction, notamment dans les domaines de l'immobilier et de la finance. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.



**Sebastiano Faustini, CA**  
**Administrateur**

- \_Président du comité de vérification
- \_Membre du comité des ressources humaines
- \_Nommé le 3 décembre 2003
- \_Renouvelé le 20 juin 2007
- \_Mandat de trois ans

Diplômé en comptabilité de l'Université McGill, M. Faustini est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il est président de Services financiers Kasam inc. Il a auparavant œuvré dans le domaine des valeurs mobilières à la Banque CIBC et à la Banque Royale, ainsi que dans celui de la vérification et de la trésorerie pour de grandes entreprises.

Il est également membre des conseils d'administration des Fonds Universitas du Canada et de la Société Parc-Auto du Québec.



**Réal Bisson**  
**Administrateur**

- \_Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- \_Membre du comité des ressources humaines
- \_Nommé le 12 mai 2009
- \_Mandat de quatre ans

Diplômé en relations industrielles de l'Université Laval, M. Bisson a œuvré au sein de l'administration publique québécoise, où il a occupé les postes de président par intérim et de vice-président aux opérations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Présentement, il occupe les fonctions de maire de Vallée-Jonction.



**Martine Roméo, ASC**  
**Administratrice**

- \_Présidente du comité des ressources humaines
- \_Nommé le 20 juin 2007
- \_Renouvelée le 12 mai 2009
- \_Mandat de quatre ans

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, M<sup>me</sup> Roméo est vice-présidente Ressources humaines de Optimum Général inc. Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, elle a occupé différents postes de gestionnaire en ressources humaines, notamment au Fonds de solidarité de la FTQ, chez BCE Emergis, à Loto-Québec et au Mouvement Desjardins. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.



**Serge St-Jean**  
**Administrateur**

- \_Membre du comité de vérification
- \_Nommé le 3 décembre 2003
- \_Renouvelé le 12 mai 2009
- \_Mandat de quatre ans

Après des études en administration à la Bishop's University, M. St-Jean oriente sa carrière dans le courtage immobilier. Il est membre de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec depuis 15 ans et il œuvre à titre d'agent immobilier chez Century 21 Max-immo.

# Comité de direction



## De gauche à droite

- \_M. Éric Thibault, CA – Vice-président Finances et Contrats
- \_M. Pierre Babineau, ing. – Vice-président Expertise et Développement
- \_M. Richard Verreault – Président et chef de la direction
- \_M. Jules Chevrier, ing. – Vice-président Exploitation-Ouest
- \_M. Claude Dubé, ing. – Vice-président Exploitation-Est
- \_M. Jean Hotte, CA – Secrétaire général et adjoint du président

## Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la SIQ, dont il gère les activités de façon à assurer la réalisation de la mission de l'entreprise. Il voit entre autres à l'élaboration des objectifs généraux et de la planification stratégique, approuve les orientations et objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société. Enfin, le président et chef de la direction préside le comité de direction.

## Secrétaire général et adjoint du président

Le secrétaire général assure la préparation des séances du conseil d'administration sur approbation du président et le suivi des décisions de l'entreprise. Il assiste et conseille le président et chef de la direction sur toute question relative aux affaires corporatives.

## Vice-présidence Expertise et Développement

Outre la réalisation des projets majeurs, cette vice-présidence dispense des services de pointe qui permettent à l'entreprise d'œuvrer de façon efficace et efficiente. À cet effet, elle soutient l'ensemble des directions immobilières en offrant les services d'expertise pour toutes les disciplines techniques liées à l'exploitation, à la conservation et à l'amélioration des immeubles.

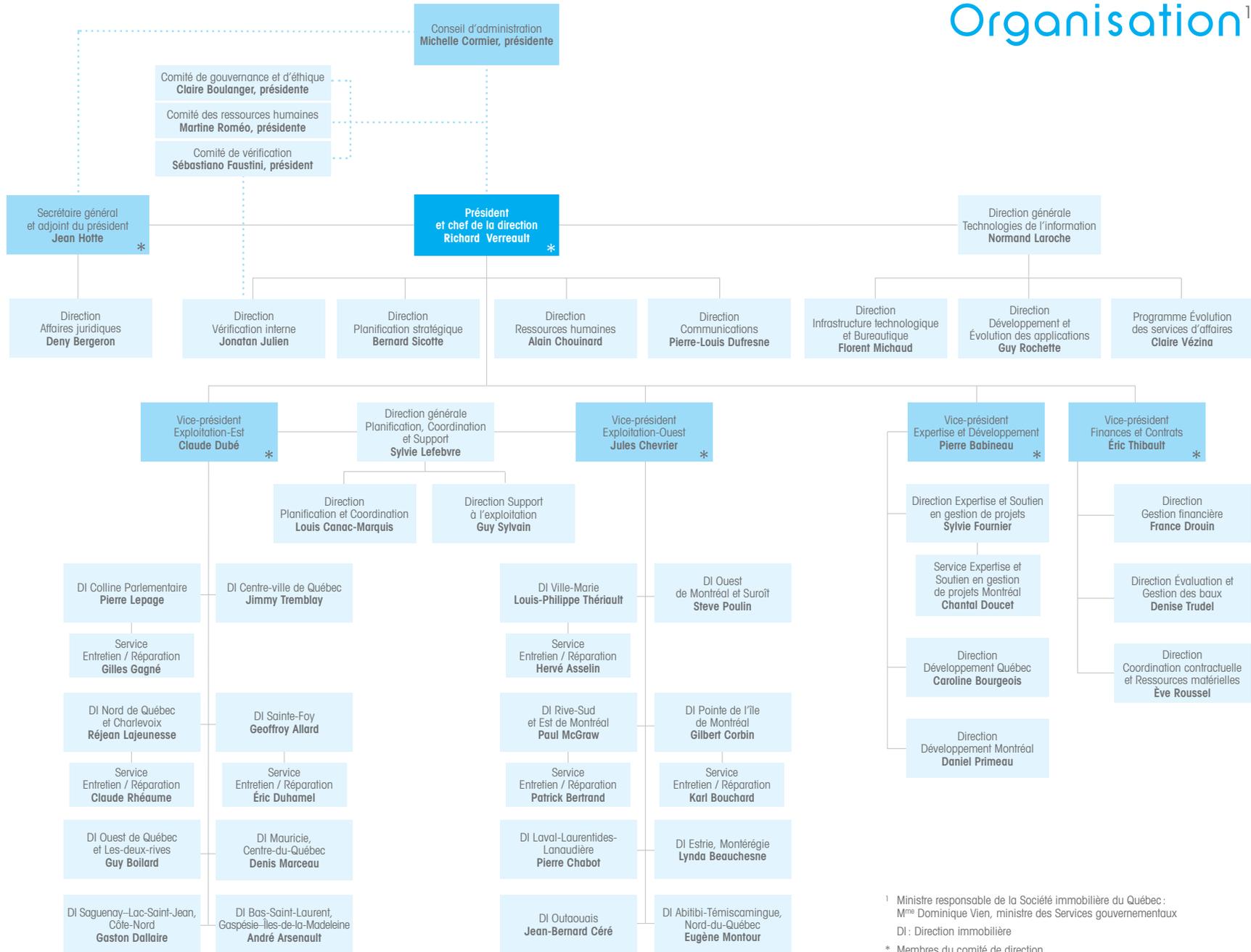
## Vice-présidences Exploitation Est et Ouest

Les activités de ces vice-présidences sont décentralisées au sein des directions immobilières qui ont la latitude requise pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des clients qu'elles logent. Elles sont responsables de la planification et de la gestion du parc immobilier, de l'acquisition, de l'exploitation et de la disposition des immeubles en propriété et de la location d'espaces sur le marché privé.

## Vice-présidence Finances et Contrats

La Vice-présidence Finances et Contrats fournit un soutien administratif et financier à toutes les directions de la Société. Elle agit à titre d'expert et de conseiller en matière de gestion financière, de gestion contractuelle, d'évaluation immobilière, de gestion des baux et de ressources matérielles, ce qui lui permet d'apporter une contribution significative au leadership de la Société en matière de gestion immobilière.

# Organisation<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Ministre responsable de la Société immobilière du Québec:  
M<sup>me</sup> Dominique Vien, ministre des Services gouvernementaux  
DI : Direction immobilière

\* Membres du comité de direction

# Activités et résultats au regard du Plan stratégique 2009-2012

L'exercice 2009-2010 constitue la première année de réalisation du Plan stratégique 2009-2012. Ce plan triennal, conforme aux exigences de planification figurant dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, s'articule autour de quatre orientations majeures, elles-mêmes déterminées par les principaux enjeux auxquels la SIQ doit faire face durant cette période. Le plan stratégique couvre ainsi les activités opérationnelles et administratives de l'entreprise et commande, pour sa mise en œuvre, une mobilisation de l'ensemble du personnel et un leadership fort de la part de la direction.

La première année du plan a consisté d'une part à maintenir et à améliorer les performances déjà remarquables de l'organisation et, d'autre part, à élaborer et à mettre en place des plans d'action qui visent des objectifs nouveaux.

## ENJEU 1 – Satisfaction de la clientèle

Loin de se contenter du succès qu'a connu son virage clientèle, la SIQ vise à continuer d'améliorer la satisfaction des ministères et organismes gouvernementaux, conformément au système de management de la qualité (ISO 9001) qui encadre l'ensemble de ses activités opérationnelles. Ces améliorations passent notamment par une mesure plus précise de l'évaluation que font les clients des services qui leur sont rendus, une meilleure connaissance de leurs attentes à l'égard de la SIQ, et l'élimination des irritants dans les relations d'affaires de la SIQ avec ses fournisseurs. Au cours de 2009-2010, les mécanismes de mesure ont été raffinés et les étapes préalables à l'analyse des relations avec les fournisseurs ont été franchies.

## ENJEU 2 – Performance de l'entreprise

À titre de gestionnaire du parc immobilier du gouvernement du Québec, la SIQ a le devoir d'assurer une gestion rigoureuse de ses actifs, particulièrement dans un contexte budgétaire difficile. Cette gestion active et performante se traduit notamment par une exécution efficace des projets menés selon les meilleures méthodes de l'industrie, le respect des échéanciers convenus et des budgets autorisés, une planification de l'utilisation des espaces qui minimise le taux d'inoccupation, tant en location qu'en propriété, une tarification de ses services qui soit concurrentielle par rapport à celle du marché privé, et un modèle d'exploitation qui assure au meilleur coût l'intégrité et la fonctionnalité des immeubles.

Les objectifs du plan stratégique reflètent fidèlement cette volonté d'excellence et les cibles accolées à ces objectifs ont été choisies de façon à s'assurer que la SIQ est un gestionnaire immobilier performant. Les cibles les plus significatives à cet égard, soit celles touchant le taux d'inoccupation, la tarification des espaces de bureaux en propriété par rapport à celle en location, le ratio des frais administratifs vs les revenus de location, les indices

de vétusté physique et fonctionnelle, le taux de satisfaction à l'égard du respect des besoins, ont toutes été atteintes, sinon dépassées. Les projets visant à doter la Société des meilleurs outils de gestion et d'un cadre organisationnel plus efficace sont en cours, notamment le Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA) et la révision des règles administratives. Enfin, les modes de réalisation des projets d'envergure ont été ajustés conformément à la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique.

## ENJEU 3 – Gestion stratégique des ressources humaines

La satisfaction de la clientèle et la performance de l'entreprise, enjeux majeurs de l'organisation, interpellent directement la capacité de celle-ci à maintenir, au sein d'une structure de fonctionnement allégée et efficace, des équipes de travail compétentes et expérimentées, mobilisées envers l'atteinte des objectifs du plan stratégique. Au cours de la dernière année, à la suite de départs à la retraite ou de l'embauche d'effectifs, notamment dans le cadre de la réalisation du PÉSA, de la création de la Direction Planification stratégique et du renforcement de l'équipe de la Direction Ressources humaines, environ 70 nouveaux employés se sont joints à la SIQ. Ces jeunes travailleurs ont enrichi la capacité de l'organisation à réaliser son plan stratégique en mettant à contribution leur énergie créatrice et leur volonté d'amélioration en s'appuyant sur une maîtrise des plus récentes technologies.

Pour faire face aux difficultés de recrutement et garantir une relève de qualité, des plans d'action visant l'attraction, l'intégration et la rétention du personnel ont été élaborés, parallèlement à une stratégie de continuité dans les postes clés et une révision des profils de compétence. Les résultats concrets de ces actions ont commencé à se manifester, mais atteindront leur pleine efficacité au cours de l'exercice 2010-2011.

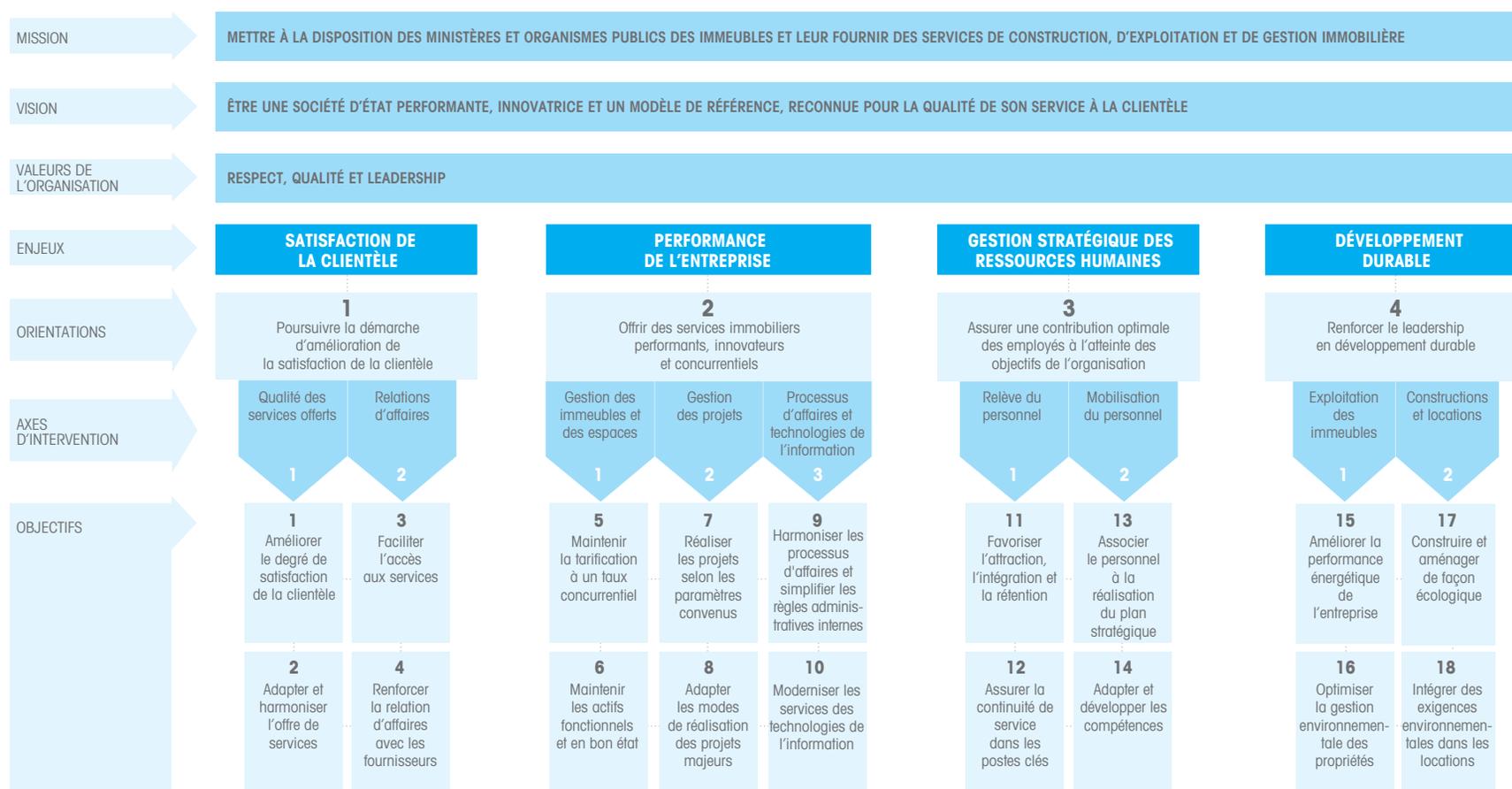
## ENJEU 4 – Développement durable

L'importance qu'apporte la SIQ au développement durable, et plus précisément à son volet environnemental, a été particulièrement évidente au cours de l'exercice 2009-2010. En plus de constituer un des enjeux majeurs du plan stratégique, le développement durable a fait l'objet d'un plan d'action distinct conforme aux obligations découlant de la Stratégie gouvernementale de développement durable (voir page 28 pour les résultats détaillés du plan d'action). Les efforts soutenus en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique se traduisent déjà par des résultats qui permettent d'anticiper l'atteinte des cibles établies pour 2012. Les certifications LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) et BEST (Building Environmental Standards) exigées pour les immeubles en propriété sont systématiquement visées, tandis que l'impact de l'intégration de ces certifications dans les exigences de la SIQ pour la location d'espaces se fera sentir au cours des deux prochaines années du plan.

# Présentation des résultats 2009-2010 du plan stratégique

Afin de donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec, le rapport annuel fait une large place à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au terme de l'exercice au regard des cibles du Plan stratégique 2009-2012. Parmi les 41 cibles du plan, 24 devaient être atteintes de façon ponctuelle ou récurrente au 31 mars 2010. De ce nombre, seules quatre cibles ont été reportées à l'exercice suivant tandis que 14 ont été effectivement atteintes et deux sont sur le point de l'être dans les premiers mois de l'exercice 2010-2011. Enfin, une cible est devenue caduque au cours de l'exercice et il n'a pas été possible d'évaluer l'atteinte de trois cibles pour lesquelles les bases de données servant à produire l'indicateur ne sont pas prêtes.

## PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012 – TABLEAU SYNOPTIQUE\*



\*Le Plan stratégique 2009-2012 peut être consulté sur le site Internet de la SIQ.

## ENJEU 1 : SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION : Poursuivre la démarche d'amélioration de la satisfaction de la clientèle

AXE 1.1 : Qualité des services offerts

### OBJECTIF 1. Améliorer le degré de satisfaction de la clientèle

	CIBLES	RÉSULTATS <sup>1</sup>	COMMENTAIRES
1.1	Système d'évaluation de la satisfaction des clients à l'égard de l'ensemble des services offerts par la SIQ mis en place d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2009	En cours*	Le système intégré de mesure de la satisfaction globale de tous les services de la SIQ sera mis en place au cours de l'année 2010 et visera la construction, les aménagements et les conditions d'occupation des immeubles.
1.2	Taux global de satisfaction des clients à l'égard de l'ensemble des services ayant atteint 80 % d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	À venir	Ce taux sera mesuré au moyen d'un sondage réalisé au début de 2011.
1.3	Taux annuel de satisfaction des clients à l'égard des projets maintenus au-delà de 90 %	Atteinte 94 %	Le taux de satisfaction des clients à l'égard des projets d'aménagement a été mesuré pour tous les projets supérieurs à 5 000\$. Ce taux est maintenu à ce haut niveau depuis 2008-2009.
1.4	Taux annuel de satisfaction des clients à l'égard des services du Centre d'appels maintenu au-delà de 90 %	Atteinte 93,3 %	Le taux de satisfaction du Centre d'appels, mesuré trimestriellement à l'aide de sondages, s'est maintenu au-delà de 90 % durant toute l'année. Les efforts d'harmonisation des façons de faire dans le traitement et le suivi des demandes formulées au Centre d'appels ont contribué à ce résultat.
1.5	Attentes des clients envers la SIQ sondées annuellement	En cours*	Le sondage visant à mieux connaître les attentes des clients sera effectué en 2010-2011. Cette consultation a été reportée parce qu'un premier sondage relatif aux attentes par rapport au Guide du client a dû être mené en février 2010 dans le cadre de la cible 2.1.

<sup>1</sup> Atteinte : Le résultat visé a été obtenu ou dépassé.

\_ Non atteinte : Le résultat obtenu est inférieur au résultat visé pour l'exercice.

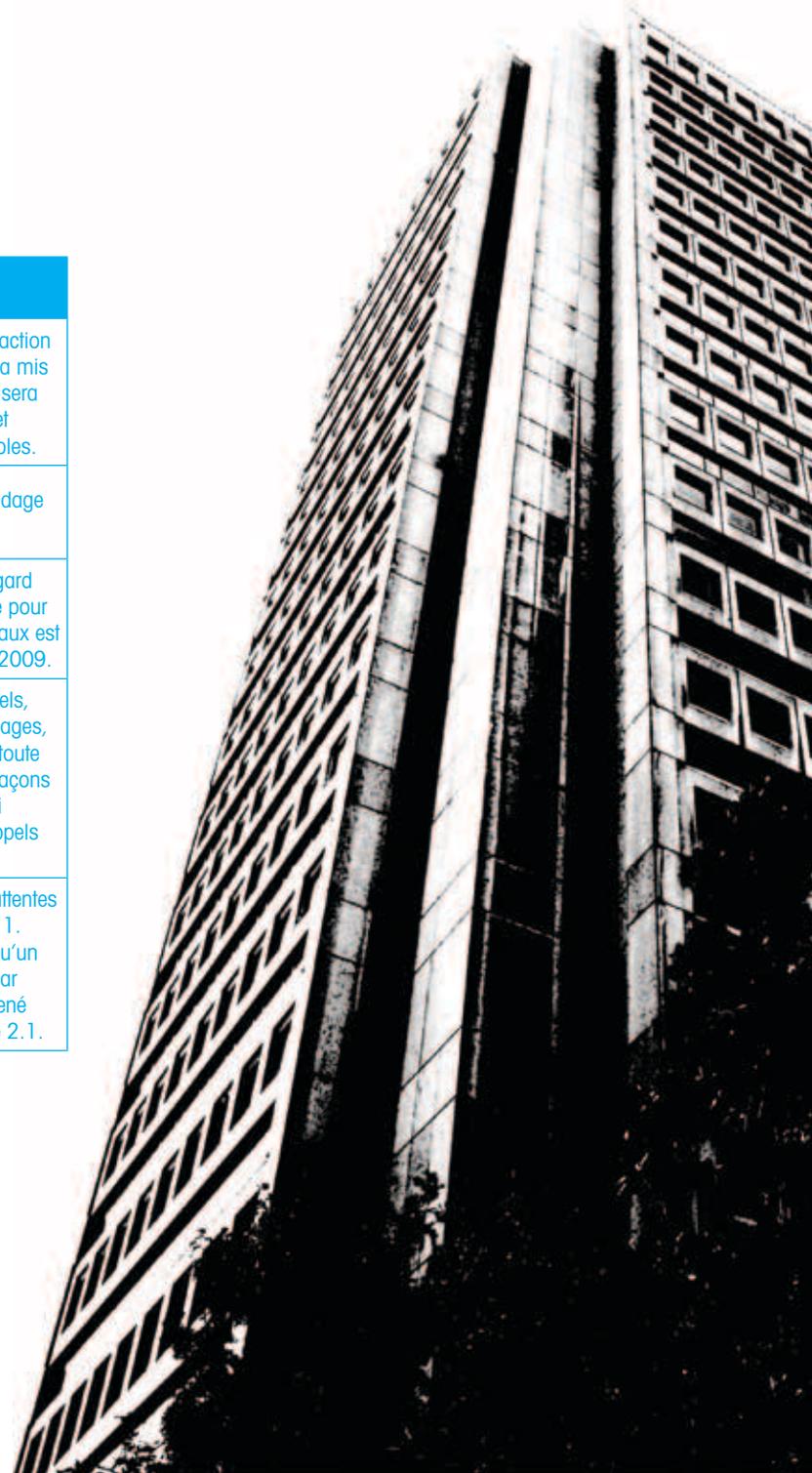
\_ À venir : Les actions débuteront ultérieurement, conformément à l'échéancier.

\_ En cours : Les actions sont posées conformément à l'échéancier.

\_ En cours\* : Des actions sont posées. L'échéance prévue est dépassée, sans remettre en cause la capacité d'atteindre la cible.

\_ En retard : Les actions n'ont pas débuté et l'échéancier est à réviser.

\_ Caduque : La cible n'a plus sa raison d'être.



## LE CENTRE D'APPELS

La popularité du Centre d'appels a poursuivi sa progression alors que pour la première fois depuis sa mise en place, le cap des 40 000 demandes de service a été dépassé au cours de l'année 2009-2010. Plus d'un million de communications ont circulé par le Centre d'appels pour traiter près de 135 000 demandes depuis mars 2005. Un nombre toujours croissant de clients apprécie les bénéfices de ce service pour les besoins d'interventions reliées à l'exploitation des immeubles. Malgré l'augmentation constante du volume d'appels, le niveau de satisfaction des clients en relation avec le Centre d'appels s'est maintenu à une moyenne de plus de 93 %.

CENTRE D'APPELS	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	DEPUIS L'OUVERTURE
Nombre de demandes	40 563	37 988	27 375	16 833	12 054	134 813
Nombre de communications	311 960	307 626	215 692	103 677	87 525	1 026 480

## TÉMOIGNAGES DE CLIENTS

*« Nous désirons profiter de l'occasion pour féliciter vos collaborateurs pour la diligence et tout le support offert dans le cadre de la remise en fonction de l'établissement de détention. Leur dévouement et leur rapidité d'intervention sont dignes de mention. Sachez que le ministère a grandement apprécié leur contribution. »*

M. Jean Leclerc, directeur de la gestion immobilière au ministère de la Sécurité publique, au sujet des services rendus par la Direction immobilière Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, lors de l'incendie de l'établissement de détention de New Carlisle.

*« On m'a rapporté la diligence, la patience et la collaboration que vous avez démontrées pour nous aider à solutionner le problème jugé comme critique par l'unité Opérations techniques du LSPQ. »*

*J'en profite pour souligner l'engagement, l'ouverture et la rigueur que vous manifestez constamment pour veiller à nous assurer que les installations physiques répondent aux impératifs de qualité et de sécurité qui gouvernent nos opérations. Votre professionnalisme est apprécié de l'ensemble du personnel. Nous sommes heureux de vous compter parmi notre équipe. »*

M. Michel Couillard, directeur adjoint du Laboratoire de santé publique du Québec, concernant les services obtenus de la Direction immobilière Ouest de Montréal et Suroît.

*« Vous êtes très efficace. Merci de votre diligence et rapidité en ce dossier. »*

M. Gilles Cloutier, du Service des immeubles de la Sûreté du Québec, au sujet de la négociation d'espaces additionnels par la Direction immobilière Rive-Sud et Est de Montréal.

*« Je tiens à vous remercier tous pour votre précieuse collaboration dans le dossier en titre. Durant les trois derniers jours, les efforts et la serviabilité des techniciens et des entrepreneurs mandatés par vous ont permis de rendre fonctionnels nos effectifs policiers en un court laps de temps et de minimiser les heurts engendrés par un déménagement et réaménagement de cette envergure. Encore une fois merci et au prochain projet. »*

M. Yves Pépin, technicien en ressources matérielles à la Sûreté du Québec, concernant le déménagement du poste de la Sûreté du Québec à Sorel-Tracy, sur le territoire de la Direction immobilière Rive-Sud et Est de Montréal.

*« M. Dany Tremblay a mené ce projet avec une efficacité indéniable et il est opportun de l'en remercier. Sa coordination des intervenants et son acuité à saisir tous les détails d'un projet font en sorte que les délais et les coûts se voient respectés, avec une rapidité que l'on voit rarement. Les phases de réaménagement des bureaux se sont parfaitement ancrées au projet de construction comme tel. »*

M. Yannick Paquet, chargé de projets au ministère des Transports, à l'attention de la Direction immobilière Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord.

## OBJECTIF 2. Adapter et harmoniser l'offre de services

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
2.1	Offre de services aux clients révisée d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2010	En cours*	Chaque direction de la SIQ a révisé et précisé son offre de services à l'égard des clients internes et externes dans le cadre d'une démarche d'harmonisation. Cette opération sera menée à terme en juin 2010. L'offre de services révisée sera intégrée à la nouvelle version du Guide du client qui sera lancée en septembre 2010.
2.2	Accréditation ISO 9001 maintenue pour l'ensemble des unités opérationnelles	Atteinte	À la suite de son audit annuel, le registraire a recommandé le maintien de l'enregistrement ISO 9001 : 2008 et des plans d'action répondant aux demandes d'actions correctives ont été mis en œuvre. Le système de management de la qualité encadre les procédures de gestion des espaces, des projets et des immeubles.

### DES ÉCHANGES FRUCTUEUX AVEC NOTRE CLIENTÈLE

La table d'interaction SIQ – FGRM (Forum des gestionnaires en ressources matérielles) démontre l'engagement de la Société à établir un dialogue permanent et constructif avec ses clients.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la table s'est réunie à six occasions au cours desquelles plusieurs sujets majeurs d'intérêt commun ont été abordés. Parmi ceux-ci, mentionnons la présentation du cadre et des priorités de la SIQ concernant les mesures particulières liées à la pandémie d'influenza A(H1N1).

Également, à la suite du dernier hiver rigoureux (2008-2009), un plan d'intervention en cas de vague de froid intense a été mis en place. Outre la SIQ et le FGRM, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont aussi collaboré à la réalisation de ce plan.

Par ailleurs, soulignons les échanges relatifs au développement durable avec, notamment, la présentation du plan d'action de la SIQ (également présenté lors de l'assemblée générale du FGRM), des exigences liées aux critères LEED et BOMA BEST dans les appels d'offres, ainsi que de la planification des interventions de la SIQ en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.

**OBJECTIF 3. Faciliter l'accès aux services**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
3.1	100 % des formulaires et documents types destinés aux clients révisés d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	À venir	Les actions relatives à ces cibles doivent débuter au cours de l'exercice 2010-2011. Elles auront pour but d'améliorer la convivialité des documents, de faciliter leur repérage et de simplifier leur utilisation.
3.2	L'offre des services disponibles en ligne améliorée en fonction des attentes des clients d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	À venir	En fonction de la progression du projet Évolution des services d'affaires (cible 10.1), les services en ligne viseront à permettre, entre autres, les transactions électroniques avec les clients.

**OBJECTIF 4. Renforcer la relation d'affaires avec les fournisseurs**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
4.1	Sondages sur les relations d'affaires auprès des catégories de fournisseurs réalisés d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2010	En cours*	La démarche de consultation des fournisseurs a été élaborée. Un sondage électronique sera réalisé à l'été 2010. Ce sondage, qui vise à identifier les irritants perçus par les fournisseurs, sera effectué auprès des firmes professionnelles, des entrepreneurs, des locataires et des services d'entretien et de gardiennage.
4.2	Plan d'action d'amélioration des relations d'affaires avec les fournisseurs mis en œuvre d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	À venir	Le plan d'action d'amélioration des relations avec les fournisseurs sera déterminé en fonction des résultats de la consultation.



## ENJEU 2 : PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

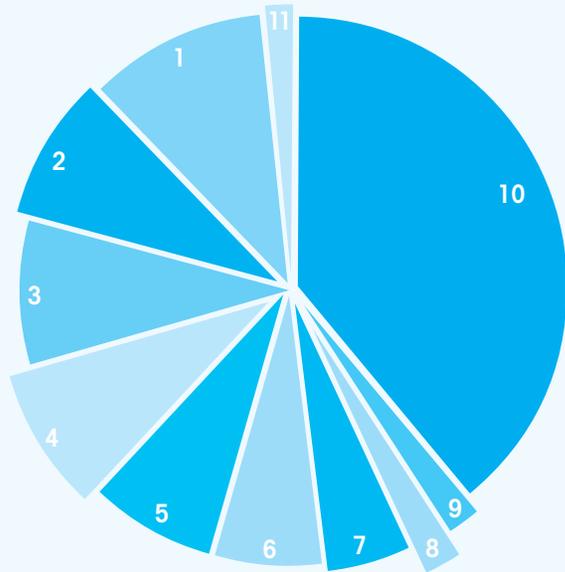
ORIENTATION : Offrir des services immobiliers performants, innovateurs et concurrentiels

AXE 2.1 : Gestion des immeubles et des espaces

### OBJECTIF 5. Maintenir la tarification à un taux concurrentiel

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
5.1	Tarification moyenne des espaces de bureaux en propriété maintenue inférieure à la tarification des espaces de bureaux en location	Atteinte 181,0\$/m <sup>2</sup>	La tarification des espaces de bureaux en propriété a été maintenue à 181 \$/m <sup>2</sup> tandis que celle des locations se situe à 202,20\$/m <sup>2</sup> . Ce résultat est dû à un ensemble d'actions telles que : le contrôle des dépenses d'exploitation, les taux de financement plus avantageux, les économies d'énergie, la négociation de contrats et la révision des taux de taxes.
5.2	Pourcentage d'augmentation annuelle des frais d'exploitation (excluant l'énergie), des propriétés spécialisées, maintenu inférieur au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, lorsque celui-ci excède 1,5 %	Non atteinte	L'augmentation annuelle s'établit à 5,5 % (soit 1,6 million de dollars sur un montant global de 30,7 millions de dollars), alors que pour la même période, l'IPC a cru de 1,7 %. Le dépassement de 3,8 % est dû principalement au coût des travaux de réparation supplémentaires, aux nouveaux contrats d'entretien ménager et aux achats relatifs à la pandémie A(H1N1).
5.3	Ratio des frais administratifs par rapport aux revenus de location d'espaces aux ministères et organismes maintenu inférieur à 2 % annuellement	Atteinte 1,78 %	Le ratio des frais administratifs sur les revenus de location s'est établi à 1,78 % grâce, notamment, à un contrôle serré des dépenses basé sur des analyses mensuelles et des budgets élaborés en collaboration avec les gestionnaires concernés.
5.4	Taux d'inoccupation global du parc immobilier maintenu égal ou inférieur à 2 %	Atteinte 1,39 %	Le taux d'inoccupation global des espaces en propriété et en location a atteint son niveau le plus bas des cinq dernières années. Il était de 1,41 % en 2008-2009 et de 1,85 % en 2007-2008. Sur 2,9 millions de mètres carrés, seuls 40 947 mètres carrés sont disponibles. Cette performance s'explique notamment par le soutien apporté aux directions immobilières par les équipes de planification des espaces.

## RÉPARTITIONS DES SUPERFICIES LOCATIVES PAR CLIENTS

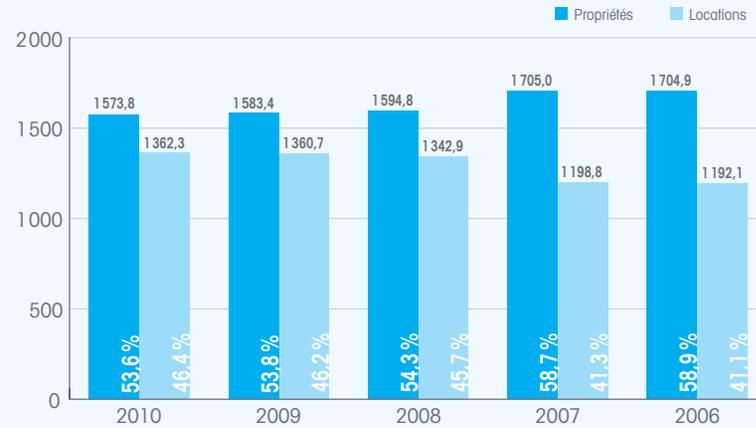


1_ Justice	_ 10,6%
2_ Emploi et Solidarité sociale	_ 8,7%
3_ Transports	_ 8,5%
4_ Revenu	_ 8,5%
5_ Sûreté du Québec	_ 7,6%
6_ Sécurité publique – Détention	_ 6,4%
7_ Ressources naturelles et Faune	_ 5,0%
8_ Agriculture, Pêcheries et Alimentation	_ 2,2%
9_ Éducation, Loisir et Sport	_ 2,0%
10_ Autres ministères et organismes*	_ 39,0%
11_ Espaces disponibles et en rénovation	_ 1,5%

\* La clientèle de la SIQ est constituée de 117 ministères, organismes et autres organisations

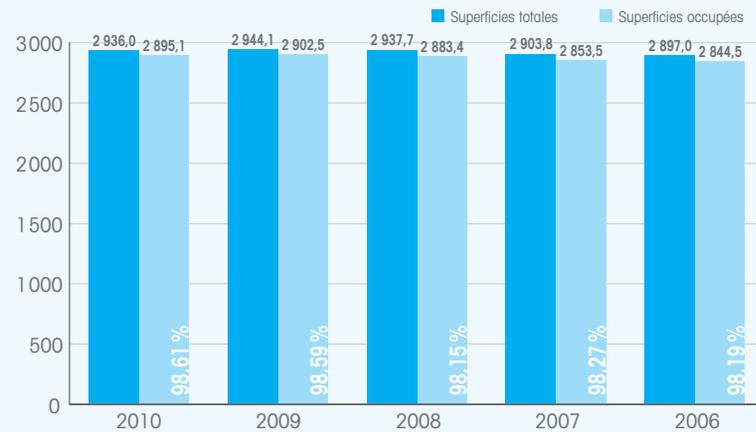
## SUPERFICIES LOCATIVES – PROPRIÉTÉS ET LOCATIONS AU 31 MARS

(en milliers de mètres carrés)



## SUPERFICIES VS OCCUPATION\*

(en milliers de mètres carrés)



\* Incluant les espaces en rénovation.

## OBJECTIF 6. Maintenir les actifs fonctionnels et en bon état

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.1	Indice global annuel de vétusté physique des propriétés maintenu entre 5 % et 10 %	Atteinte 5,3 %	Ces deux indicateurs ont été mis en place à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. Plus de détails dans le texte explicatif ci-dessous.
6.2	Indice global annuel de vétusté fonctionnelle des propriétés maintenu en deçà de 5 %	Atteinte 2,9 %	

### UN PARC IMMOBILIER MAINTENU EN BON ÉTAT

À titre de responsable des actifs immobiliers du gouvernement, la SIQ réalise annuellement dans ses propriétés des travaux de conservation et d'amélioration. Ces investissements permettent de maintenir le bon état général de ses immeubles, dans un esprit de saine gestion de son parc immobilier. La planification des travaux est élaborée de façon rigoureuse en considérant, notamment, les besoins de sa clientèle, les indices de vétusté des immeubles, l'évaluation de leur état, les priorités gouvernementales et l'impact financier des investissements sur le coût des loyers.

Après avoir donné suite aux recommandations énoncées par le Vérificateur général du Québec en 2008-2009, en introduisant des unités de mesure pour optimiser, prioriser et harmoniser la préparation de son plan d'immobilisation, la SIQ a fait appel à une firme d'experts-conseils qui, après avoir analysé la démarche développée par la SIQ pour évaluer l'état de son parc immobilier, a confirmé que celle-ci est bien structurée.

Dans ce même esprit d'amélioration de la performance de l'entreprise et du maintien d'un équilibre des frais d'exploitation, la SIQ a entrepris au cours de la dernière année la révision de son programme d'entretien préventif. Cette démarche consiste principalement à optimiser les tâches à accomplir, les méthodes et les fréquences d'inspection et d'entretien, selon les recommandations des fabricants et les meilleures pratiques du marché dans ce domaine. Des résultats concrets de cette démarche sont attendus pour la fin de 2010.

La SIQ prévoit investir 61,1 millions de dollars en conservation et 50,6 millions de dollars en amélioration en 2010-2011. Ces niveaux d'investissements permettent de maintenir l'indice de vétusté physique global à 5,3 % et l'indice de vétusté fonctionnelle à 2,9 %. Ces résultats, tout en étant à l'intérieur des cibles qui avaient été fixées dans le Plan stratégique 2009-2012, démontrent que le parc immobilier est maintenu dans un état satisfaisant et qu'il répond adéquatement aux besoins des clients qui l'utilisent.



## PORTRAIT DU PARC IMMOBILIER

### Sommaire des investissements en maintien d'actifs et en amélioration des immeubles en propriété

(Exercice 2010-2011 et ultérieurs – sur les coûts prévus)

VOCATION	NOMBRE D'IMMEUBLES <sup>1</sup>	ÂGE MOYEN APPARENT <sup>2</sup>	VALEUR DE REMPLACEMENT ESTIMÉE <sup>3</sup>	CONSERVATION <sup>4</sup>		AMÉLIORATION <sup>5</sup>	
				DÉFICIT D'ENTRETIEN	INDICE DE VÉTUSTÉ PHYSIQUE	DÉFICIT FONCTIONNEL	INDICE DE VÉTUSTÉ FONCTIONNELLE
Immeubles de bureaux	57	33	1 896 390 836 \$	133 599 348 \$	7,0 %	65 035 030 \$	3,4 %
Entrepôts	10	35	52 933 637 \$	3 874 895 \$	7,3 %	2 360 655 \$	4,5 %
Palais de justice	41	34	1 760 054 899 \$	66 643 129 \$	3,8 %	47 303 484 \$	2,7 %
Centres de transport	90	32	288 950 464 \$	12 048 552 \$	4,2 %	6 371 742 \$	2,2 %
Établissements de détention	12	29	887 652 351 \$	58 837 519 \$	6,6 %	19 020 553 \$	2,1 %
Postes de la Sûreté du Québec	67	21	592 156 230 \$	13 782 621 \$	2,3 %	5 082 420 \$	0,9 %
Laboratoires	4	29	238 365 908 \$	20 778 530 \$	8,7 %	24 433 581 \$	10,3 %
Autres <sup>6</sup>	37	31	277 004 214 \$	7 457 429 \$	2,7 %	2 674 061 \$	1,0 %
<b>TOTAL :</b>	<b>318</b>		<b>5 993 508 539 \$</b>	<b>317 022 023 \$</b>	<b>5,3 %</b>	<b>172 281 526 \$</b>	<b>2,9 %</b>

1 EXCLUANT LES IMMEUBLES SANS VALEUR DE REMPLACEMENT : les stationnements, les immeubles excédentaires, en vente et en construction, les immeubles de services, tels que : tunnel, station de pompage et chaufferie, le tout au nombre de 14 immeubles pour une somme de 332 immeubles à la SIQ.

2 ÂGE APPARENT (OU EFFECTIF) : âge attribuable à un bâtiment en fonction des caractéristiques architecturales et fonctionnelles typiques d'une époque et de l'état d'entretien propre à ces catégories de bâtiments au moment de l'évaluation.

3 VALEUR DE REMPLACEMENT ESTIMÉE : estimation du coût moyen de construction, d'aménagement des bâtiments, des terrains et des infrastructures (excluant les coûts liés à l'acquisition du terrain) à une date donnée selon les méthodes de construction actuelles pour différentes qualités et localisations à travers le Québec. Cette estimation est fondée sur l'approche *Maestro*, sur le manuel d'évaluation *Marshall and Swift* et sur l'historique des projets antérieurs réalisés par la SIQ.

4 CONSERVATION (MAINTIEN D'ACTIFS) : investissements requis afin de réparer ou de réhabiliter un système ou un équipement pour assurer son fonctionnement normal selon l'usage prévu. Le remplacement d'un équipement qui a atteint la fin de sa vie utile par un équipement de capacité supérieure fait partie des investissements de conservation.

DÉFICIT D'ENTRETIEN : somme de tous les projets de conservation que la SIQ doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

INDICE DE VÉTUSTÉ PHYSIQUE : pourcentage obtenu en divisant le déficit d'entretien de cet immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

5 AMÉLIORATION : travaux effectués pour adapter les installations existantes aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies ou à de nouvelles vocations.

DÉFICIT FONCTIONNEL : somme de tous les projets d'amélioration que la SIQ doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

INDICE DE VÉTUSTÉ FONCTIONNELLE : pourcentage obtenu en divisant le déficit fonctionnel d'un immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

6 AUTRES : la catégorie « Autres » regroupe, notamment, des maisons d'enseignement, des centres d'accueil touristique et des ateliers.

**OBJECTIF 7. Réaliser les projets selon les paramètres convenus**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
7.1	Taux annuel de satisfaction des clients à l'égard du respect des besoins exprimés pour les projets de développement et d'aménagement maintenu au-delà de 90 %	Atteinte 90 %	Le taux de satisfaction à l'égard du respect des besoins des clients a atteint sa cible. Un processus d'analyse « post mortem » a été mis en place pour les projets majeurs et les modes d'opération en gestion de projets sont en cours d'harmonisation. Les procédures d'élaboration des programmes et de validation des besoins sont encadrées par le système de management de la qualité.
7.2	90 % des projets de développement et d'aménagement réalisés conformément au budget autorisé majoré du coût des changements de programme approuvés par les clients	À venir	Les résultats atteints par rapport aux cibles 7.2, 7.3 et 7.4 seront mesurés à compter de l'été 2010, car ces indicateurs nécessitent de modifier les bases de données.
7.3	90 % des projets de développement et d'aménagement réalisés conformément à l'échéancier initial	À venir	
7.4	80 % des projets de conservation et d'amélioration réalisés conformément au budget autorisé	À venir	

**OBJECTIF 8. Adapter les modes de réalisation des projets majeurs**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
8.1	Structure type de bureau de projet en mode de partenariat public-privé mise en place 3 mois suivant l'autorisation de tout projet en PPP	Atteinte	Le dossier d'affaires initial pour la réalisation en mode PPP du premier projet pour l'établissement de détention de la Montérégie a été autorisé le 2 septembre 2009. Le bureau de projet qui représente les intérêts du partenaire public a été mis en place au cours du mois suivant.
8.2	Intégration des comités d'experts dans le mode conventionnel de réalisation des projets majeurs supérieurs à 40 M\$ réalisée trois mois suivant l'autorisation du gouvernement	Caducue	La cible 8.2 est devenue caducue à la suite de la révision, le 26 mars 2010, de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique du gouvernement du Québec, qui a éliminé le recours à ces comités d'experts.

**OBJECTIF 9. Harmoniser les processus d'affaires et simplifier les règles administratives internes**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
9.1	Plan d'action de la révision des processus d'affaires et des règles administratives internes élaboré d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2009	Atteinte	Le plan d'action de révision des processus d'affaires et des règles administratives a été mis en place en octobre 2009. Il a comporté une analyse préliminaire des composantes du cadre administratif dans un objectif de regroupement des informations, d'allègements de processus et de l'amélioration de l'accès aux directives et procédures.
9.2	Processus d'affaires et règles administratives internes révisés au 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	Concernant le premier volet de cette cible, la révision des règles administratives internes, un sondage auprès de l'ensemble du personnel a permis d'identifier des irritants qui feront l'objet de mesures d'atténuation, le cas échéant.  Le deuxième volet, « harmonisation des processus d'affaires », a été transféré au Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA, voir le complément d'information à la page suivante).

**OBJECTIF 10. Moderniser les services des technologies de l'information**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
10.1	Stratégie de modernisation des services des technologies de l'information élaborée d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2009	Atteinte	La stratégie de modernisation des technologies de l'information a été déposée en octobre 2009. Sa mise en œuvre, dans le cadre du PÉSA (voir le complément d'information à la page suivante), fait l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil d'administration.



Isabelle Lavoie, architecte et professionnelle agréée LEED.

## DE LA MODERNISATION DE NOS SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION À UN PROGRAMME D'ÉVOLUTION DES SERVICES D'AFFAIRES

Au cours de la dernière année, la SIQ a réévalué ses besoins d'affaires afin de repositionner son projet de modernisation, tout en gardant à l'esprit les objectifs du projet initial, qui sont, entre autres, de mettre à la disposition du personnel de la SIQ des technologies de l'information permettant d'améliorer et d'uniformiser la qualité du service à la clientèle, de s'adapter à la complexité grandissante des obligations de reddition de comptes, de faire face au renouvellement de la main-d'œuvre à venir et d'optimiser les investissements dans le renouvellement technologique.

Ainsi, la SIQ a élaboré un nouveau scénario de réalisation qui repose sur la satisfaction des besoins d'affaires prioritaires, sur les orientations technologiques *de facto* du marché et sur le respect de la capacité financière et organisationnelle de la Société.

Le conseil d'administration a approuvé la stratégie de réalisation d'un développement réparti en dix phases, en adéquation avec les besoins d'affaires. Chacune de ces phases sera découpée en plusieurs projets qui se réaliseront sur une période de neuf ans, soit de décembre 2009 à décembre 2018 approximativement, dans le cadre de son Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA).

Les utilisateurs sont impliqués tout au long de la réalisation des projets et une procédure de suivi permet d'évaluer les résultats concrets ainsi que le respect des échéances et des budgets lors de chaque livraison.

### ENJEU 3 : GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

ORIENTATION : Assurer une contribution optimale des employés à l'atteinte des objectifs de l'organisation

AXE 3.1 : Relève du personnel

#### OBJECTIF 11. Favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
11.1	État de situation et plan d'action élaborés au 1 <sup>er</sup> octobre 2009	Atteinte	À la suite de l'analyse du profil des employés de la SIQ, des risques potentiels en matière de ressources humaines et des résultats de la dernière consultation des employés, un plan d'action en trois volets visant à favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention du personnel a été déposé au comité de direction.

L'FFECTIF\* – 31 MARS 2010

	CADRES				PROFESSIONNELS				TECHNICIENS ET EMPLOYÉS DE BUREAU				OUVRIERS				TOTAL SIQ					
	2010		2009		2010		2009		2010		2009		2010		2009		2010		2009		2008	
	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O	R	O
<b>DIRECTION</b>																						
Président et chef de la direction	1		1															1		1		1
Adjoints du président et chef de la direction	3		2															3		2		1
Vice-présidents	4		4															4		4		4
Sous-total	8		7															8		7		6
<b>EXPLOITATION</b>																						
Cadres	31		30															31		30		28
Architectes					9		7	1										9		7	1	7
Chargés de projets					31	7	28	10										31	7	28	10	25
Conseillers immobiliers					35		34	1										35		34	1	32
Ingénieurs					32	2	28	1										32	2	28	1	27
Autres professionnels					24		21	1										24		21	1	23
Tech. en architecture et aménagement									26	5	26	3						26	5	26	3	24
Tech. expl. imm. - Tech. support opérations									78	4	77	1						78	4	77	1	77
Autres techniciens									86	2	81	1						86	2	81	1	82
Secrétaires et agents de soutien administratif									105	5	104	4						105	5	104	4	96
Électriciens														15		14		15		14		15
Mécaniciens de machines fixes														28		27		28		27		27
Plombiers														11		11		11		11		10
Autres ouvriers														39	1	43	2	39	1	43	2	49
Sous-total	31		30		131	9	118	14	295	16	288	9	93	1	95	2	550	26	531	25	522	
<b>ADMINISTRATION</b>																						
Cadres	10		9															10		9		7
Analystes en gestion financière					7		8											7		8		8
Analystes en informatique					28		15											28		15		15
Avocats					4		3											4		3		2
Conseillers en ress. humaines et autres prof.					20		17											20		17		11
Techniciens									33	3	30							33	3	30		32
Secrétaires et agents de soutien administratif									12	1	14							12	1	14		12
Sous-total	10		9		59		43		45	4	44							114	4	96		87
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>		<b>46</b>		<b>190</b>	<b>9</b>	<b>161</b>	<b>14</b>	<b>340</b>	<b>20</b>	<b>332</b>	<b>9</b>	<b>93</b>	<b>1</b>	<b>95</b>	<b>2</b>	<b>672</b>	<b>30</b>	<b>634</b>	<b>25</b>	<b>615</b>	
																		<b>702<sup>1</sup></b>		<b>659</b>		<b>644</b>

R : employé régulier O : employé occasionnel Moyenne d'âge : hommes 46 ans / femmes 45 ans – Représentativité : homme 62 % / femmes 38 %

\*Incluant les postes vacants autorisés.

1. La hausse de l'effectif total résulte principalement de l'embauche requise pour faire face à l'augmentation importante du nombre de projets et donner suite à de nouvelles orientations corporatives (développement à l'interne du PESA, renforcement de la reddition de comptes et de la gestion des risques).

## OBJECTIF 12. Assurer la continuité de service dans les postes clés

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
12.1	Tous les postes clés comblés selon les échéances prévues au plan de main-d'œuvre	En cours	Les critères d'identification des postes clés sont en cours de sélection. Le plan de relève sera ensuite mis en œuvre.

### AXE 3.2 Mobilisation du personnel

## OBJECTIF 13. Associer le personnel à la réalisation du plan stratégique

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
13.1	Cadre de référence et stratégie visant l'adhésion et la mobilisation du personnel élaborés d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2009	Atteinte	Afin de favoriser l'adhésion et la mobilisation du personnel à l'égard du plan stratégique, un soutien a été fourni aux cadres dans la présentation du plan à leurs employés, un message spécifique a été inclus dans la tournée du président et des outils de suivi du plan ont été mis en place.
13.2	Tous les employés en place ont reçu des attentes annuelles liées au plan stratégique	En cours	Les attentes au regard du plan stratégique ont été attribuées pour une partie du personnel. Un bilan complet sera réalisé d'ici juillet 2010.
13.3	Tous les employés en place ont fait l'objet d'une appréciation annuelle de leur contribution au plan stratégique	À venir	Une fois les attentes attribuées, le processus normal d'évaluation des employés permettra d'apprécier les contributions individuelles à l'égard du plan stratégique au cours de 2010-2011.



## AU CŒUR DES RÉSULTATS DE LA SIQ, DES EMPLOYÉS COMPÉTENTS ET MOTIVÉS

Afin de réaliser pleinement sa mission et d'atteindre les objectifs de son plan stratégique, la Société doit pouvoir compter en tout temps sur la contribution d'employés compétents et motivés, et ce, dans un contexte de rareté des ressources et de marché de l'emploi concurrentiel.

À cette fin, la SIQ a identifié les postes difficiles à pourvoir et développe des initiatives pour attirer des candidats de valeur et mieux les intégrer à l'entreprise. Le programme d'accueil a été mis à jour, afin que tant les nouveaux arrivés que les employés qui changent de poste soient mieux encadrés dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

L'accroissement des occasions de promotion constitue une mesure efficace pour assurer la rétention du personnel. À cet effet, la direction de la SIQ a convenu d'offrir aux techniciens la possibilité d'accéder à certains postes de niveau professionnel. Cette mesure répond à une demande qui s'est manifestée dans le cadre de la consultation des employés menée au printemps 2009.

Cette consultation des employés, réalisée dans le cadre d'un objectif d'amélioration continue de la performance organisationnelle, et menée au moyen d'un questionnaire en ligne, a obtenu un taux de participation de 84 %. L'analyse des principaux résultats a révélé que les employés sont fiers de travailler à la SIQ (85 %), qu'ils sont satisfaits de leur travail (81 %), qu'ils se sentent responsables des résultats qu'ils obtiennent (81 %) et qu'ils considèrent que le climat de travail est positif dans leur équipe (80 %).

Le bilan complet de la consultation a été présenté à l'automne 2009 lors d'une tournée du président qui a permis à l'équipe de direction de rencontrer tout le personnel de la SIQ. Cette tournée provinciale fut aussi l'occasion de faire un bilan des réalisations, d'évoquer la mise en œuvre du plan stratégique, d'expliquer les changements organisationnels et de permettre aux employés de s'exprimer dans un contexte d'échanges informels et conviviaux.

Dans une optique d'amélioration de la performance et de motivation soutenue des employés, la formation constitue une préoccupation majeure de la SIQ. Au cours de l'exercice, la Société a investi 2,27 %\* de sa masse salariale pour plus de 60 % de ses employés dans des activités de formation liées directement au perfectionnement des compétences tant techniques qu'administratives. Afin d'inscrire la formation dans une approche individualisée, un nouveau portail de développement est en cours d'implantation. Cet outil permettra une meilleure évaluation des besoins et un suivi plus efficace des résultats.

\* Pour l'année financière.



Alain Bourgeois, ingénieur en électricité et professionnel agréé LEED.

## LA SIQ CÉLÈBRE SES 25 ANS

La SIQ a voulu reconnaître les efforts de ceux et celles qui se sont impliqués pour faire de l'organisation ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a donc tenu à souligner ses 25 ans d'existence le 1<sup>er</sup> octobre 2009 en conviant son personnel à des événements simultanés, à son siège social de Québec, à ses bureaux de Montréal, ainsi que dans chacune des directions immobilières en région. Les employés se sont réunis pour célébrer un quart de siècle de réalisations et de projets qui témoignent du dynamisme de l'organisation. Soulignons par ailleurs que 48 employés ont atteint cette année le cap de 25 ans à l'emploi de l'entreprise, qui peut ainsi compter sur une solide expertise mûrie par l'expérience.

### OBJECTIF 14. Adapter et développer les compétences

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
14.1	100 % des profils de compétence révisés au 1 <sup>er</sup> avril 2010	En cours*	Les profils de compétence sont en cours de révision pour environ 45 % des employés. Parallèlement, l'infrastructure technologique de support est également mise à jour. L'échéance a été repoussée à juin 2011.
14.2	Programmes de formation individuels et corporatifs en lien avec les profils de compétence mis en œuvre	À venir	Les programmes de formation seront réajustés en fonction des profils de compétence révisés.

## ENJEU 4 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION : Renforcer le leadership en développement durable

AXE 4.1 : Exploitation des immeubles

### OBJECTIF 15. Améliorer la performance énergétique de l'entreprise

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
15.1	Consommation énergétique globale des immeubles en propriété réduite de 17 % au 1 <sup>er</sup> avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003 fixée par le gouvernement	En cours	En 2009-2010, la SIQ a poursuivi la réduction de sa consommation d'énergie en diminuant celle-ci de 16 % par rapport à l'année de référence 2002-2003.
15.2	Quantité de GES émis par les immeubles en propriété réduite de 30 % au 1 <sup>er</sup> avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003 fixée par le gouvernement	En cours	Cette performance s'est traduite par une baisse de 38 % des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des propriétés, soit 79 723 tonnes équivalent carbone de moins cumulées depuis 2002-2003.



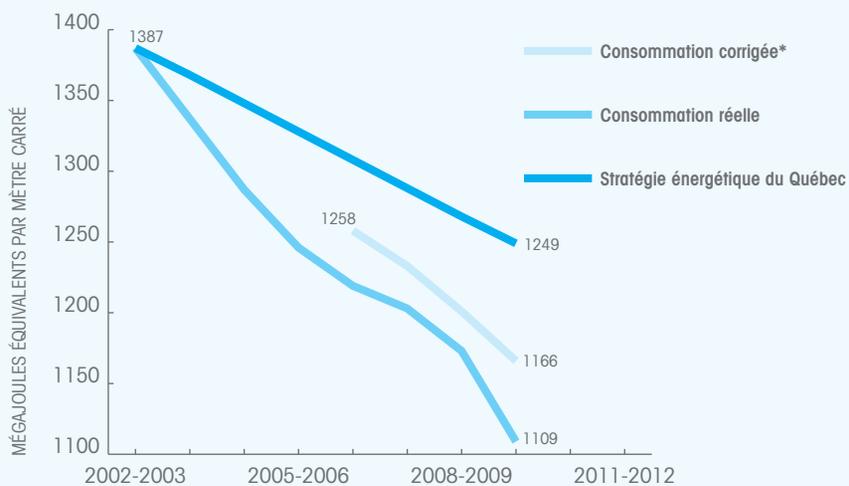
## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

L'inscription des cibles d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre au plan stratégique exprime clairement la volonté de la SIQ de poursuivre ses efforts, de renforcer son leadership en matière de développement durable et d'apporter une contribution significative au Plan de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Après avoir dépassé au cours de l'exercice précédent la cible d'économie d'énergie qui lui a été fixée par la Stratégie énergétique du Québec, la SIQ s'est dotée d'une cible plus ambitieuse et a maintenu ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Ces efforts se sont traduits par une diminution de la consommation d'énergie de 16 % en 2009-2010 par rapport à l'année de référence 2002-2003, ce qui correspond à une réduction additionnelle de 6 953 tonnes de gaz à effet de serre par rapport à l'année 2008-2009. Ainsi, au 31 mars 2010, la consommation énergétique correspond à 1 166 mégajoules équivalents par mètre carré alors qu'au 31 mars 2003, elle était de 1 387 mégajoules équivalents par mètre carré.

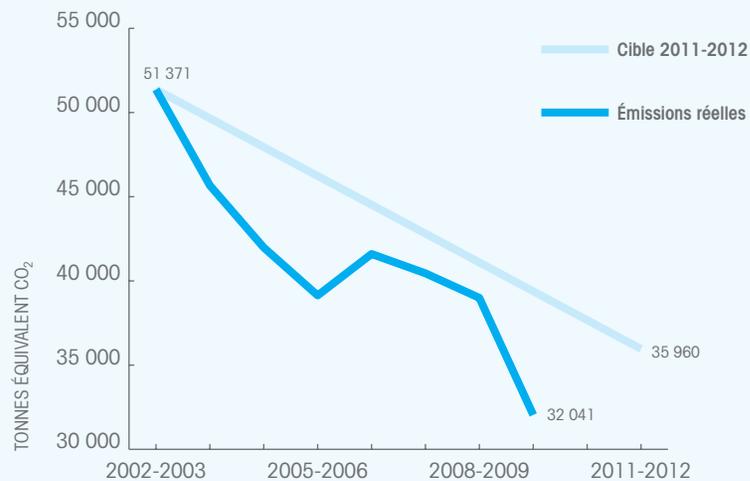
Ces résultats ont été atteints grâce à l'application, tant dans les propriétés existantes que dans les nouvelles constructions, d'un éventail de mesures écoénergétiques qui incluent le recours à la géothermie, l'usage de systèmes d'éclairage performants et l'optimisation de la gestion automatisée des systèmes électromécaniques.

### Évolution de la consommation d'énergie



\*En fonction de conditions météorologiques équivalentes à 2002-2003.

### Émissions annuelles de gaz à effet de serre (immeubles en propriété)



## OBJECTIF 16. Optimiser la gestion environnementale des propriétés

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
16.1	100 % des immeubles en propriété admissibles au programme BEST certifiés au 1 <sup>er</sup> avril 2012, dont 60 % des superficies de niveau 1, 30 % de niveau 2 et 10 % de niveau 3	En cours	La SIQ a obtenu cette année 13 nouvelles certifications BEST et 27 recertifications pour un total de 92 édifices en propriété certifiés, soit 87,3 % des superficies admissibles, dont 37,4 % de niveau 1, 23,1 % de niveau 2, 35,1 % de niveau 3 et 4,4 % de niveau 4, ce qui maintient la SIQ dans la voie de l'atteinte de la cible d'ici 2012.
16.2	50 % des superficies en propriété non admissibles au programme BEST soumises à une évaluation environnementale équivalente à BEST d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	À venir	L'évaluation des superficies non admissibles débutera en 2010-2011.

### LA GESTION IMMOBILIÈRE RESPONSABLE

Compte tenu de l'impact de ses activités sur l'environnement, la SIQ doit faire preuve d'exemplarité et améliorer constamment ses pratiques de façon à réduire son empreinte écologique. Comme cadre d'amélioration de la performance et de la gestion environnementale de ses immeubles, la SIQ a adopté depuis 2005 le programme de certification BEST\*\* de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles (BOMA) pour ses immeubles en propriété.

En 2009-2010, ce sont 13 édifices représentant une superficie de 105 021 mètres carrés qui ont obtenu la certification BEST. La SIQ compte maintenant 92 propriétés certifiées, soit 87 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles\*\* au programme, ce qui place l'entreprise au premier rang des propriétaires immobiliers publics et privés ayant adhéré à ce programme au Québec.

La SIQ vise également à influencer ses fournisseurs et prestataires, et plus largement l'industrie immobilière, afin qu'ils intègrent la dimension environnementale dans leurs façons de faire. Dans cet objectif, pour ses locations importantes (1 000 mètres carrés et plus), la SIQ exige dorénavant que l'immeuble obtienne la certification BEST de BOMA, tandis que les projets d'aménagement de 1 000 mètres carrés et plus doivent être conçus et réalisés de façon à être certifiés conformément au programme LEED-CI\*\*\* du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa). Un projet en location visant BEST et LEED-CI est en cours de réalisation.

La SIQ a par ailleurs poursuivi ses efforts dans le déploiement de la collecte multimatières. Une cinquantaine d'immeubles participe maintenant au programme « VISEZ juste! » de Recyc-Québec. De plus, deux édifices ont obtenu le niveau 3 (le plus haut niveau) du programme de certification « ICI ON RECYCLE! » attestant de l'atteinte d'un taux de mise en valeur d'au moins 80 % des matières résiduelles produites dans l'édifice.

\*\*BEST: le programme de certification environnementale applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en opération BEST (Building Environmental Standard) de BOMA (Building Owners and Managers Association) administré par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles, BOMA Québec, remplace depuis octobre 2008 les programmes « Visez vert » et « Visez vert Plus ». BEST comprend quatre niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatières, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que les mesures sur la qualité de l'environnement intérieur.

\*\*\*LEED-CI : le programme LEED-CI (Commercial interiors ou aménagements commerciaux), régi par le CBDCa, vise les projets d'aménagement intérieur dans des édifices existants et requiert d'adopter des solutions écologiques pour la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des matériaux, le recyclage des aménagements existants et la qualité des environnements intérieurs.

**OBJECTIF 17. Construire et aménager de façon écologique**

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
17.1	Tous les édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 2,5 M\$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED Canada NC 1.0 d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	6 des 8 projets qui ont débuté au cours de l'exercice sont inscrits auprès du CBDCa. Au total, 19 projets (18 LEED-NC, 1 LEED-CI) sont inscrits auprès du CBDCa afin d'obtenir une certification LEED.
17.2	75 % des projets d'aménagement d'une superficie supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> réalisés dans les édifices en propriété, et dont la conception aura débuté après le 1 <sup>er</sup> avril 2009, certifiés LEED Canada CI 1.0 d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	La première certification LEED pour un édifice de la SIQ a été obtenue cette année pour le poste de la SQ de Victoriaville. Le premier projet d'aménagement LEED-CI est en cours de réalisation au Complexe scientifique du Québec. Une base de données sera constituée en 2010-2011 afin de dénombrer tous les projets pouvant être certifiés.

**LA CONSTRUCTION DURABLE**

La SIQ s'est engagée depuis plusieurs années à appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception et la construction d'immeubles. Cet engagement se traduit par l'adoption des normes LEED-NC\* lors de la construction d'édifices d'une valeur supérieure à 2,5 millions de dollars. LEED est un programme de certification reconnu internationalement et administré au Canada par le Conseil du bâtiment durable du Canada.

La SIQ a d'ailleurs obtenu cette année sa première certification LEED-NC pour le poste de la Sûreté du Québec de Victoriaville alors que 17 autres projets d'une valeur globale d'environ 400 millions de dollars sont inscrits auprès du CBDCa.

La SIQ a également favorisé au cours de l'année l'accréditation PA LEED (professionnel agréé LEED) de son personnel pour lui permettre de faire face aux enjeux de certification LEED. Ce sont désormais 30 employés de la SIQ qui ont reçu l'accréditation PA LEED.

\*LEED-NC : le programme LEED-NC (Leadership in Environmental and Energy Design – Nouvelles constructions) est régi par le Conseil du bâtiment durable du Canada. Ce programme de certification des nouveaux édifices repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de construction du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

## OBJECTIF 18. Intégrer des exigences environnementales dans les locations

	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
18.1	Tous les immeubles admissibles au programme BEST, dans lesquels la SIQ a conclu un bail de 1 000 m <sup>2</sup> et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1 <sup>er</sup> avril 2009, certifiés BEST-1 au plus tard un an après la conclusion du bail	À venir	Aucun bail de 1 000 m <sup>2</sup> et plus n'a été conclu à la suite d'un appel d'offres depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2009. Les exigences BEST ont été intégrées dans les documents d'appels d'offres pour la recherche de locaux.
18.2	75 % des projets d'aménagement d'une superficie supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail d'une durée de 10 ans et plus a été lancé après le 1 <sup>er</sup> avril 2009, certifiés LEED Canada CI 1.0 d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	Les exigences LEED-CI ont été intégrées dans les documents d'appel d'offres pour la recherche de locaux. Un premier projet d'aménagement en location visant ces certifications est en cours de réalisation à Longueuil.  Une base de données sera constituée en 2010-2011 afin de dénombrer tous les projets pouvant être certifiés.

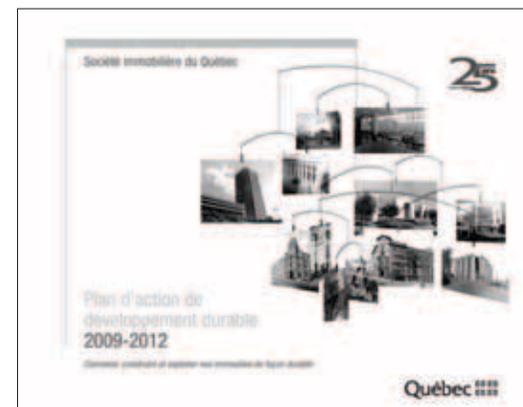
# Plan d'action de développement durable

## La SIQ, une entreprise écoresponsable

Depuis 25 ans, la Société immobilière du Québec, à titre de responsable du parc immobilier du gouvernement du Québec, mène des activités de construction et d'exploitation d'immeubles qui ont un impact sur l'environnement, sur l'économie de toutes les régions du Québec, ainsi que sur la qualité de vie au travail de sa clientèle et de son personnel.

Dans le cadre des obligations que lui confère sa mission, et consciente qu'elle exerce un pouvoir d'influence sur l'industrie immobilière et le secteur de la construction, la SIQ assume son devoir d'exemplarité comme gestionnaire immobilier public et s'attache depuis plus de dix ans à maintenir et à renforcer par des actions concrètes son leadership comme entreprise écoresponsable dans le secteur immobilier. En outre, la SIQ s'engage activement à l'atteinte des différents objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.

Au fil des années, la SIQ a sans cesse introduit davantage d'initiatives environnementales et durables dans ses activités, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique, de construction durable, de gestion immobilière responsable, de programmes de recyclage et de récupération, ou de contribution à la conservation du patrimoine culturel sous sa responsabilité.



## Plan d'action de développement durable 2009-2012

L'exercice 2009-2010 aura été marqué par le début de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2009-2012, qui présente la contribution active de la SIQ aux objectifs gouvernementaux de développement durable. Le plan de développement durable est une nouvelle occasion pour la Société d'affirmer son engagement en matière de gestion immobilière écoresponsable en structurant son action autour d'objectifs précis et concrets touchant tant ses activités propres que ses exigences envers ses partenaires d'affaires.

Pour la période 2009-2012, la SIQ a choisi de contribuer à sept des 29 objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus peuvent être consultés dans le plan d'action de développement durable disponible sur le site Internet de la SIQ. Ces objectifs gouvernementaux sont déclinés en objectifs organisationnels qui orientent et encadrent l'action de la Société. Ces objectifs organisationnels visent à informer et à sensibiliser le personnel et les partenaires de la SIQ au regard du concept de développement durable, à soutenir les nouvelles pratiques et technologies, à contribuer à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail, à favoriser les pratiques écoresponsables en matière d'acquisition et de gestion, à améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier, notamment par le recours aux énergies renouvelables, et à assurer la pérennité du patrimoine immobilier public. Certaines actions s'inscrivent dans la continuité des pratiques déjà établies, tandis que d'autres constituent de nouveaux défis. Au cours de l'exercice écoulé, les différentes unités se sont appropriées et ont commencé ou poursuivi la mise en œuvre des actions qui les concernent, et un processus interne de reddition de comptes auprès du comité de direction a été mis en place.

Dans une volonté de convergence avec les orientations stratégiques de la SIQ, certaines des actions les plus emblématiques du plan d'action sont incluses dans l'enjeu 4 du plan stratégique. Il s'agit des actions d'amélioration de la performance énergétique et de celles visant à recourir systématiquement aux certifications environnementales BEST et LEED dans l'exploitation, la gestion et la construction immobilière.

## Utilisation du bois dans la construction

En complément de ses engagements inscrits au plan stratégique et au plan d'action de développement durable, la SIQ participe activement à la mise en œuvre de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec et aux travaux de la Coalition BOIS Québec. Cette participation passe notamment par l'intégration des orientations de la stratégie dans les programmes fonctionnels et techniques des projets de construction et de rénovation. Ainsi, la SIQ a intégré à ses programmes l'étude obligatoire d'une solution structurale et architecturale utilisant le bois et favorise l'utilisation du bois comme matériau de parement extérieur et revêtement intérieur lorsque la réglementation le permet et que cette solution s'avère pertinente.

L'utilisation du bois s'intègre parfaitement dans l'approche durable de la SIQ, puisque le bois est une ressource renouvelable qui permet de réduire les émissions de GES.

## Développement durable, opportunité de collaboration

À la suite de l'adoption par le gouvernement de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, plus de 130 ministères et organismes, dont une majorité sont clients de la SIQ, ont adopté des plans d'action de développement durable. Pour la SIQ, la mise en œuvre de son plan passe par une importante collaboration avec sa clientèle. Dans ce contexte, la SIQ a présenté son plan d'action au Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM). À cette occasion, le plan de développement durable a été abordé sous l'angle des interactions et des partenariats possibles entre le client et la SIQ dans le cadre de l'échange d'informations sur des pratiques écoresponsables, de l'amélioration de l'expertise et de l'offre de services de la SIQ au bénéfice des clients et de la collaboration de ceux-ci à l'atteinte des objectifs de la Société.

La SIQ participe également à différents comités interministériels directement reliés au développement durable : la Table de concertation sur les systèmes de gestion environnementale et la Table de concertation sur les objectifs environnementaux nationaux mise en place par le Bureau de coordination de développement durable (BCDD), la Table d'interaction FGRM/BCDD, ainsi que le comité mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'intégration de critères de construction écoresponsables pour le réseau de la santé.

## Politique de développement durable, un document d'orientation

La SIQ a adopté, en avril 2010, sa nouvelle Politique de développement durable qui vient remplacer celle datant de 2005. La SIQ avait alors été l'une des premières sociétés d'État à adopter une telle politique. À l'époque, elle reflétait fidèlement les engagements de la Société. Cependant, au fil des années, les actions et les résultats concrets atteints ont progressivement satisfait à ces engagements, puis les ont dépassés. Entre 2005 et 2010, le domaine de la construction et de la gestion immobilière a connu une rapide évolution vers de nouveaux standards avec le développement de l'expertise et de nouveaux matériaux et technologies vertes. Cette évolution s'est concrétisée par l'implantation de systèmes de référence et de certification en construction et exploitation durables, tels les systèmes BESt et LEED auxquels la Société adhère pleinement.

La nouvelle politique fait directement référence à la Stratégie gouvernementale de développement durable et met notamment l'accent sur la sensibilisation, la formation du personnel de la SIQ, la promotion de sa démarche auprès de sa clientèle et de ses partenaires d'affaires, l'adoption de meilleures pratiques basées sur des certifications reconnues, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'implantation d'un système de gestion environnementale, la mise en place d'un programme d'acquisition écoresponsable, ainsi que de programmes de réduction à la source, de recyclage et de récupération, sans oublier la préservation du patrimoine culturel dont la Société est propriétaire. Conformément au Plan d'action de développement durable 2009-2012, cette politique sera revue annuellement et aura une durée de vie d'au moins cinq ans.

## Pérennité et mise en valeur du patrimoine immobilier public

Les immeubles publics qui présentent un intérêt historique ou qui possèdent une valeur architecturale reconnue par la collectivité constituent un volet important du patrimoine culturel du Québec. La pérennité de ce patrimoine est un enjeu du développement durable auquel la SIQ entend répondre avec toujours plus d'efficacité par une connaissance mieux partagée des composantes de ce patrimoine et une sensibilité accrue dans la préservation de celles-ci.

Pour en assurer la pérennité, la SIQ établit l'inventaire des immeubles patrimoniaux et des œuvres d'art sous sa responsabilité, et verra à intégrer la préoccupation patrimoniale aux programmes d'entretien préventif.

# Bilan du Plan d'action de développement durable 2009-2012

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Sensibiliser le personnel de la SIQ, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable

## ACTION 1.1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
1.1.1	Réaliser une campagne de sensibilisation au DD auprès de l'ensemble du personnel d'ici novembre 2009	En cours*	Les objectifs de développement durable du plan stratégique ont été présentés aux nouveaux employés dans le cadre des sessions d'accueil. 30 nouveaux employés ont été ainsi sensibilisés.
1.1.2	Développer la section DD de l'intranet d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2010	En retard	Le développement de la section « Développement durable » de l'intranet sera effectué lors de l'implantation du système de gestion environnementale.
1.1.3	Favoriser l'accréditation LEED des employés, 30 employés accrédités d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	Atteint	30 employés sont déjà accrédités PA LEED.

## ACTION 1.2 : Sensibiliser les clients et les impliquer dans la démarche de développement durable de la SIQ

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
1.2.1	Réviser et améliorer la section DD du Guide du client, de l'extranet et du site Web d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2010	En cours*	Le Guide du client sera révisé d'ici la fin de juin 2010. L'extranet et le site Web seront révisés par la suite.
1.2.2	Collaborer avec le Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM) dans le cadre de campagnes d'information : présentation annuelle des actions et réalisations en développement durable	Atteint	Le Plan d'action de développement durable 2009-2012 a été présenté à l'assemblée générale du FGRM.  La SIQ a collaboré avec le FGRM pour l'organisation d'un forum sur l'utilisation du bois dans la construction des édifices publics.

## ACTION 1.3 : Engager les prestataires de services, les entrepreneurs et les fournisseurs à participer à la démarche environnementale

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
1.3.1	Compléter l'intégration des clauses environnementales dans les documents contractuels d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	En cours	Cette intégration s'effectue en continu, en fonction de l'adoption de nouvelles normes et exigences environnementales, notamment dans les documents d'appels d'offres en location.



OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et exploitation d'immeubles

### ACTION 3.1 : Favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
3.1.1	Utiliser les immeubles comme bancs d'essai pour l'expérimentation de sources d'énergie renouvelable et de systèmes et matériaux innovants; deux bancs d'essai d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	Il y a actuellement un banc d'essai : deux cellules photovoltaïques de 185 W ont été installées au palais de justice de Québec pour alimenter l'éclairage d'urgence de la grande salle d'audience.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 : Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de l'État sur leur lieu de travail

### ACTION 4.1 : Maintenir des locaux sains et sécuritaires

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
4.1.1	Réaliser régulièrement des audits de confort et de qualité d'air tous les 3 ans pour les immeubles ciblés	En cours	Des audits ont été effectués. Une base de données sera constituée pour mesurer la fréquence des audits.
4.1.2	Améliorer la formation de tous les techniciens en exploitation d'immeubles en matière de gestion des conditions d'occupation d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	À venir	Au cours de l'exercice 2010-2011, le contenu des formations sera défini et les formations seront mises en ligne.
4.1.3	Améliorer l'accès aux personnes handicapées au 1 <sup>er</sup> avril 2012 en réalisant les interventions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	En cours	La mise en œuvre du Plan d'action 2009-2011 à l'égard des personnes handicapées a débuté, et les résultats sont présentés à la section « Engagements et responsabilités », page 50.
4.1.4	Améliorer la prise en compte des règles de santé et de sécurité au travail d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012 par la formation en ligne de l'ensemble du personnel d'exploitation	En cours	56 employés (techniciens et ouvriers) ont suivi des formations en ligne sur la santé et la sécurité du travail en 2009-2010, soit 28 % des effectifs d'exploitation visés.
4.1.5	Réviser tous les plans de mesures d'urgence dans les immeubles en propriété d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	L'ensemble de la documentation de soutien pour la préparation des plans de mesures d'urgence a été révisée et simplifiée. Des plans de mesures d'urgence types pour les postes de la Sûreté du Québec et les centres de transport du ministère des Transports ont été élaborés.  Une bibliothèque virtuelle pour des références techniques à l'usage des techniciens en exploitation d'immeubles a été mise sur pied.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 : Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

**ACTION 6.1 : Mettre en place des outils d'orientation et de suivi des mesures écoresponsables**

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.1.1	Mettre à jour et réviser annuellement le cadre de gestion de développement durable, adopter la politique d'ici le 1 <sup>er</sup> novembre 2009, la réviser annuellement à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2011. Réviser annuellement la directive à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2010	En cours	Une nouvelle Politique de développement durable a été adoptée au cours de l'exercice.  La révision de la directive de développement durable sera effectuée lors de l'implantation du système de gestion environnementale.
6.1.2	Planter un système de gestion environnementale d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	À venir	L'implantation du système de gestion environnemental débutera au cours de l'été 2010.

**ACTION 6.2 : Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction, l'exploitation et la gestion des immeubles**

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.2.1	Planter le programme BEST dans les propriétés et les locations	En cours	L'implantation des programmes BEST et LEED dans les propriétés se poursuit. Les résultats obtenus sont présentés aux objectifs 16, 17 et 18 du plan stratégique, pages 26, 27 et 28.
6.2.2	Planter les programmes LEED-NC et LEED-CI dans les propriétés et les locations	En cours	

**ACTION 6.3 : Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.3.1	Réduire la consommation de combustibles fossiles	En cours	Les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre se poursuivent. Les résultats obtenus sont présentés à l'objectif 15 du plan stratégique, pages 24 et 25.



#### ACTION 6.4 : Planter des pratiques d'acquisition écoresponsables

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.4.1	Procéder à une évaluation Éco-Éval d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2009	Atteint	Une première application du système d'évaluation Éco-Éval a permis d'atteindre le niveau 2 (sur 5).
6.4.2	Mettre en place un programme d'acquisition écoresponsable, atteindre le niveau 3 du système d'évaluation Éco-Éval et offrir une formation au personnel responsable des acquisitions d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	En cours	L'étude du rapport d'évaluation est en cours. Un plan d'action sera proposé pour l'atteinte du niveau 3 Éco-Éval (sur 5) au cours de l'exercice 2010-2011.

#### ACTION 6.5 : Favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.5.1	Améliorer la récupération multimatières dans les propriétés d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012 là où le service est disponible et implanter le programme «ICI ON RECYCLE!» dans au moins 10 immeubles (50 % de niveau 2 et 50 % de niveau 3)	En cours	Deux édifices ont obtenu le niveau 3 (sur 3) du programme «ICI ON RECYCLE!», soit 20 % de l'objectif.  La participation au programme «VISEZ juste!» de Recyc-Québec s'est poursuivie. Au total, 51 immeubles offrent aux occupants un programme de récupération multimatières.
6.5.2	Contribuer à diminuer la quantité de déchets de construction, rénovation et démolition (CRD) expédiés aux sites d'enfouissement par l'intégration de clauses de gestion des déchets CRD dans les documents contractuels d'ici 2011	En cours	Une clause de gestion des déchets de construction, rénovation et démolition a été intégrée aux projets pour lesquels la certification LEED est exigée.
6.5.3	Réduire la consommation de papier de 10 % par rapport à 2009-2010 d'ici le 1 <sup>er</sup> juin 2011, puis d'un 5 % supplémentaire au 1 <sup>er</sup> avril 2012	À venir	Un système de mesurage de la consommation de papier sera implanté au cours de l'exercice 2010-2011.

#### ACTION 6.6 : Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de l'eau

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
6.6.1	Réduire la consommation d'eau potable dans les propriétés d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	Des équipements sanitaires à faible consommation sont systématiquement installés lors des travaux d'aménagement et de rénovation.  De plus en plus d'immeubles sont équipés de compteurs d'eau. Le monitoring sera structuré pour permettre l'enregistrement des consommations.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Améliorer la performance énergétique du parc immobilier

**ACTION 7.1 : Réduire la consommation d'énergie des propriétés**

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
7.1.1	Implanter des mesures d'efficacité énergétique dans les propriétés d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2012	En cours	L'implantation de mesures d'efficacité énergétique se poursuit. Les résultats obtenus sont présentés à l'objectif 15 du plan stratégique, pages 24 et 25.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables

**ACTION 8.1 : Favoriser le recours aux sources d'énergie renouvelable pour alimenter le parc immobilier**

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
8.1.1	Privilégier l'utilisation de la géothermie ou, à défaut, de l'hydroélectricité, dans les projets de construction et de rénovation majeure par l'analyse systématique de l'utilisation de la géothermie dans les projets de construction	En cours	Neuf propriétés de la SIQ sont maintenant dotées d'un système de géothermie. Un bilan de la performance de ces systèmes est en cours de réalisation.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 : Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public

**ACTION 21.1 : Préserver et exprimer le caractère patrimonial des propriétés**

	GESTES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
21.1.1	Intégrer la préoccupation patrimoniale au programme d'entretien planifié d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2010	En retard	La réalisation du programme d'entretien planifié se fera en 2010-2011.
21.1.2	Élaborer un registre des immeubles patrimoniaux d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2010	À venir	Les critères d'inscription au registre seront déterminés afin de mettre en place ce registre.

## **ACTION 21.2: Assurer la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art intégrées aux immeubles en propriété**

	<b>GESTES</b>	<b>RÉSULTATS</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
21.2.1	Améliorer la gestion des œuvres d'art; inventaire d'ici le 1 <sup>er</sup> novembre 2010; programme d'entretien préventif d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	En cours	En collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la SIQ a réalisé l'inventaire de plus de 230 œuvres d'art acquises dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.  L'inventaire sera présenté aux directions immobilières afin qu'elles développent un programme d'entretien préventif spécifique.

# Gouvernance et éthique

## Gouvernance de l'entreprise

### RÈGLES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

L'Assemblée nationale a adopté, le 4 décembre 2007, la *Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec*. Cette loi fait suite à l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, une loi visant une révision en profondeur des règles de gouvernance de plusieurs sociétés ayant en commun d'être dirigées par un conseil d'administration.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Composition du conseil

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres, dont la présidente du conseil et le président et chef de la direction. Le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que la présidente de celui-ci et le président et chef de la direction, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil. Les membres du conseil d'administration sont indépendants, à l'exception du président et chef de la direction, et non rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

#### Mandat du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de superviser la gestion de l'entreprise et les affaires de la Société. En outre, le conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes.

Afin de réaliser son mandat, le conseil exerce une série de responsabilités dont certaines sont d'abord examinées par les différents comités du conseil, puis font l'objet de recommandations au conseil aux fins d'approbation.



## Responsabilités

### Le conseil a les responsabilités suivantes :

#### En ce qui concerne la planification stratégique

1. Adopter et assurer le suivi du plan stratégique de la Société en tenant compte, entre autres questions, des occasions et des risques d'affaires et de l'optimisation des ressources de la Société.
2. Approuver et surveiller, sur une base annuelle, la mise en œuvre du plan d'affaires triennal de la Société.
3. Approuver les budgets annuels d'exploitation et d'immobilisation de la Société.
4. Conseiller la direction relativement aux questions stratégiques.
5. Examiner les résultats d'exploitation au regard du plan d'affaires et des budgets de la Société.

#### En ce qui concerne les ressources humaines et l'évaluation du rendement

1. Approuver la nomination des principaux dirigeants, autres que le président et chef de la direction.
2. Approuver le profil des candidats à titre de membre du conseil et à titre de président et chef de la direction, sur recommandation du comité des ressources humaines et formuler des recommandations à cet égard au gouvernement.
3. Évaluer le rendement du président et chef de la direction.
4. Approuver, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des dirigeants nommés par la Société, lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1).

#### En ce qui concerne les questions financières et le contrôle interne

1. Approuver et surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et du rapport annuel d'activités, tels que soumis par son président et chef de la direction.
2. Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisation, et, sous réserve de la Politique de délégation de pouvoirs adoptée par le conseil, toute opération qui sort du cours normal des activités.
3. Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des systèmes appropriés sont en place afin d'identifier et d'examiner les risques et les occasions d'affaires associés à la conduite des affaires de la Société.
4. S'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.
5. Planifier et évaluer l'optimisation des ressources de la Société.
6. Veiller à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société.
7. Surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables.
8. Déterminer les délégations d'autorité.
9. Adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société incluant l'étalonnage (*benchmarking*) avec des entreprises similaires; ces mesures sont réalisées tous les trois ans par une firme indépendante.
10. Examiner et approuver la politique de communication de l'information de la Société et s'assurer que les administrateurs, les dirigeants et les autres membres du personnel de gestion ainsi que les employés respectent cette politique.
11. Examiner, approuver et superviser les contrôles et pratiques de la Société en matière de communication de l'information.



Le conseil d'administration, de gauche à droite : M. Réal Bisson, M<sup>me</sup> Claire Beaulieu, M. Jean Hotte (secrétaire général), M<sup>me</sup> Claire Boulanger, M. Serge St-Jean, M. Richard Verreault, M. Sebastiano Faustini, M<sup>me</sup> Michelle Cormier et M<sup>me</sup> Martine Roméo.

### **En ce qui concerne les questions de gouvernance**

1. Approuver les règles de gouvernance de la Société.
2. Examiner régulièrement les structures et les procédures adoptées en matière de gouvernance, y compris la détermination des décisions qui requièrent l'approbation du conseil.
3. Adopter le code d'éthique et de déontologie applicable à ses membres ainsi qu'aux dirigeants et employés de la Société.
4. Approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil ainsi que ceux qui s'appliquent à chaque administrateur de ces comités, du président du conseil et du président de chacun des comités.
5. Désigner les membres qui composent ces comités.
6. Approuver le programme de planification de la relève des dirigeants.
7. Considérer et approuver toutes modifications aux mandats des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et de ressources humaines qui sont suggérées par chacun de ces comités.
8. S'assurer que le comité de gouvernance et d'éthique exerce adéquatement ses fonctions.
9. S'assurer que le comité des ressources humaines exerce adéquatement ses fonctions.

### **Sommaire de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration**

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé, au cours de l'exercice, à une évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Les administrateurs ont rempli un questionnaire établi sur la base des critères d'évaluation préalablement approuvés par le conseil. Le comité de gouvernance et d'éthique a par la suite informé le conseil d'administration des résultats de l'évaluation.

### **Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil et des comités**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu dix séances à l'occasion desquelles il a rempli ses fonctions relatives à la conduite des affaires de la Société.

Les réunions régulières du conseil et des comités sont prévues plusieurs mois à l'avance. Le conseil a déterminé qu'en cas d'absence d'un membre du conseil d'administration à au moins trois réunions consécutives, sans l'approbation préalable du président du conseil d'administration, et pour des raisons autres que la maladie ou un empêchement important, un administrateur est sujet à destitution, et ce, sur adoption d'une résolution à cet effet par le conseil d'administration, sans possibilité de faire valoir quelque argument que ce soit à l'égard de cette résolution.

Aucun administrateur ne s'est absenté de trois réunions régulières consécutives du conseil ou des comités au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

## Relevé des présences

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE		COMITÉ DE VÉRIFICATION		COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	
	RÉGULIÈRES (6)	SPÉCIALES (4)	RÉGULIÈRE (2)	SPÉCIALE (0)	RÉGULIÈRES (3)	SPÉCIALES (5)	RÉGULIÈRES (2)	SPÉCIALES (3)
Claire Beaulieu	6	3	2				2	3
Réal Bisson	5/5	1/3	1				1/1	3/3
Claire Boulanger	5	3	2		3	2		
Michelle Cormier	6	4			2/2	1/1		
Sebastiano Faustini	6	4			3	5	2	3
Marie Gagnon	1/1	0/1						
Martine Roméo	4	1					2	3
Serge St-Jean	5	2			2	5		
Richard Verreault	6	4						



## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

### Mandat du comité

Le mandat du comité de vérification consiste à s'assurer que ses ressources sont utilisées de façon efficace et efficiente ; le comité doit également formuler des avis au conseil d'administration de la Société en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la Société, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière de même qu'en ce qui concerne sa conformité aux lois, aux règlements et à l'éthique. Il coordonne les activités de vérification d'optimisation des ressources, de vérification externe et de vérification interne. À ces fins, le comité de vérification procède à toutes les analyses ou évaluations qui deviennent nécessaires pour répondre de ses responsabilités.

### Composition du comité

Le comité de vérification est composé de quatre membres indépendants :

PRÉSIDENT : Sebastiano Faustini, CA

MEMBRES : Claire Boulanger, Michelle Cormier, CA, et Serge St-Jean

Le président et chef de la direction, le secrétaire général de la Société et le directeur Vérification interne assistent aux réunions.



## **Sommaire des activités du comité de vérification réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2010**

Le comité de vérification s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice.

Au titre de ses activités récurrentes, il a passé en revue les états financiers courants et annuels et, en regard de ces derniers, les a examinés avec le Vérificateur général et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Le comité a rencontré le vérificateur externe en l'absence des membres de la direction.

Le comité a approuvé le plan de vérification interne de la Société pour 2009-2010 et a examiné les différents rapports produits par la Direction Vérification interne.

Le comité a revu le plan d'action proposé permettant de poursuivre l'implantation du processus de gestion du risque d'entreprise. Le comité a également suivi les impacts du virage important qu'a fait la Société, afin d'effectuer le passage obligé aux normes comptables du secteur public.

Le comité a par ailleurs examiné et recommandé au conseil l'approbation du budget de fonctionnement et d'immobilisation de l'exercice financier 2010-2011.

Le comité a également continué à suivre attentivement la mise en place de l'ensemble des recommandations formulées par le Vérificateur général dans son rapport d'optimisation des ressources du 18 mars 2008 où l'on dénote que le pourcentage d'application complète des 18 recommandations s'élève approximativement à 95 %.

De plus, le comité a procédé à la révision des coûts reliés aux investissements requis en matière de technologies de l'information pour assurer la mise en place du Programme Évolution des services d'affaires et a recommandé la réalisation de ce programme au conseil d'administration.

En outre, le comité a examiné les recommandations découlant d'un rapport commandé à un cabinet d'experts-comptables afin de connaître les meilleures pratiques en matière de reddition de comptes au sein de sociétés immobilières et de sociétés d'État qui lui sont comparables, et ce, de manière à satisfaire aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. La Direction Vérification interne a, par la suite, élaboré un plan de mise en œuvre de ces recommandations sous la supervision du comité.

Enfin, le comité a procédé à la révision annuelle de son mandat et évalué son rendement et sa performance.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

### Mandat du comité

Le comité des ressources humaines effectue des recommandations au conseil d'administration de la Société en ce qui a trait notamment à l'embauche et à l'évaluation des membres de la haute direction ainsi qu'à leur rémunération et à la mise en place des politiques relatives aux ressources humaines formulées au sein de la Société.

### Composition du comité

Le comité des ressources humaines est composé de quatre membres indépendants :

PRÉSIDENTE : Martine Roméo

MEMBRES : Claire Beaulieu, Réal Bisson et Sebastiano Faustini, CA

La présidente du conseil assiste aux réunions, tout comme le président et chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

### Sommaire des activités du comité des ressources humaines réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2010

Le comité des ressources humaines s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice.

Le comité a examiné les conclusions et les actions prises par la Société à la suite de la consultation réalisée auprès des employés dans le but de connaître les attentes exprimées par le personnel sur divers thèmes, dont la plupart étaient en relation avec le Plan stratégique 2009-2012.

Le comité s'est également penché sur les changements organisationnels importants survenus au cours de l'exercice pour faciliter la réalisation du plan stratégique et optimiser les opérations.

Le comité a aussi approuvé l'évaluation du rendement du personnel de la haute direction effectué par le président et chef de la direction. À la fin de l'exercice, le comité a évalué la performance du président et chef de la direction et recommandé au conseil, pour approbation, la rémunération de ce dernier.

Par ailleurs, comme le conseil d'administration accorde une grande importance à l'attraction, à l'intégration et à la rétention du personnel, le comité a examiné l'approche de l'organisation dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de nombreux départs à la retraite.

D'autre part, le comité a demandé à être investi des grands enjeux liés à la renégociation des conventions collectives qui arrivent à échéance au cours de l'exercice.

Enfin, le comité a effectué la révision annuelle de son mandat et évalué son rendement et sa performance.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

### Mandat du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique effectue des recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait notamment à la composition du conseil, de ses comités et à son évaluation. Il voit également à l'élaboration et au respect des pratiques de gouvernance de la Société.

### Composition du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

PRÉSIDENTE : Claire Boulanger

MEMBRES : Claire Beaulieu et Réal Bisson

La présidente du conseil assiste aux réunions, tout comme le président et chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

### Sommaire des activités du comité de gouvernance et d'éthique réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2010

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice.

Suivant un diagnostic posé sur la Société, relativement à l'application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et réalisé par un cabinet d'experts-comptables international et par la Direction Vérification interne de la Société, des recommandations ont été formulées et mises en place à la suite de leur acceptation par le comité de gouvernance et d'éthique.

L'une des recommandations prévoyait l'instauration d'un mécanisme permettant de s'assurer qu'en tout temps, au moins les deux tiers des membres du conseil se qualifient comme administrateurs indépendants et qu'ils fassent état de leurs intérêts et de leurs fonctions dans d'autres organisations.

Une autre recommandation demandait d'apporter certaines précisions aux mandats du conseil d'administration, du président du conseil, du président et chef de la direction, ainsi qu'au règlement sur la régie interne de la Société, ce qui fut fait.

Par ailleurs, le comité a appuyé la nomination d'un conseiller à l'éthique visant à promouvoir et à soutenir une culture d'entreprise qui préconise le respect des valeurs et des règles d'éthique approuvées par le conseil d'administration. Dans la même foulée, le comité a approuvé les modifications significatives apportées au code d'éthique des dirigeants et employés de la Société. Les principaux changements touchaient notamment l'incorporation d'une déclaration d'engagement et d'une déclaration d'intérêt.

Le comité a également procédé à l'évaluation du rendement de la performance et du fonctionnement du conseil, à l'évaluation du président du conseil d'administration et à l'évaluation de son rendement et de sa performance.

Par ailleurs, le comité a revu la formation minimale que chaque membre du conseil et chaque membre de comité doit suivre.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

### Administrateurs

Mis à part le président et chef de la direction, les membres du conseil d'administration sont non rémunérés.

### Les cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice 2009-2010

	SALAIRE ANNUEL	RÉMUNÉRATION VARIABLE	RÉMUNÉRATION TOTALE	AUTRES AVANTAGES*
<b>RICHARD VERREULT</b> Président et chef de la direction	178 919\$	15 041\$	193 960\$	24 501\$
<b>JEAN HOTTE</b> Secrétaire général et adjoint du président	160 547\$	15 740\$	176 287\$	17 655\$
<b>PIERRE BABINEAU</b> Vice-président Expertise et Développement	160 547\$	15 740\$	176 287\$	16 817\$
<b>JULES CHEVRIER</b> Vice-président Exploitation-Ouest	160 547\$	7 473\$	168 020\$	16 680\$
<b>CLAUDE DUBÉ</b> Vice-président Exploitation-Est	127 500\$	5 000\$	132 500\$	15 339\$

\*Peut inclure : bilan de santé, contribution de l'employeur au régime de retraite et à l'assurance collective, allocation de stationnement, allocation d'automobile et cotisation à un ordre professionnel.

### Vérificateur externe

Les travaux de vérification externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec ; aucun honoraire ne lui est payé par la SIQ.

# Code d'éthique

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun cas en matière d'éthique et de déontologie n'est survenu au cours de l'exercice.

### Chapitre 1

#### Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs de la Société immobilière du Québec (ci-après : SIQ).
2. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la SIQ (ci-après : administrateur).

### Chapitre 2

#### Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. Les administrateurs nommés pour œuvrer à la SIQ doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission et des objets de cette dernière ainsi qu'à la bonne administration des biens publics qui lui sont confiés. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
4. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1. et 3.0.2; 1997, c. 6, a.1), ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.  
Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
5. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
6. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.  
Il doit dénoncer à la SIQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la SIQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
8. Tout administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la SIQ doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la SIQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

11. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.  
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la SIQ.
12. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
13. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
14. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la SIQ.
15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la SIQ ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
16. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs.
17. La SIQ doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en application du présent règlement.
18. Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration de la SIQ.

## CODE D'ÉTHIQUE DES DIRIGEANTS ET DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

Lors de sa séance du 21 octobre 2009, le conseil d'administration, sur recommandation de son comité de gouvernance et d'éthique, a modifié le code d'éthique des dirigeants et employés de la Société immobilière du Québec.

Les modifications apportées témoignent de la volonté de la Société de resserrer ses exigences en ce qui a trait à la prestation de travail, aux obligations des employés envers l'organisation, ses clients et aux comportements attendus, de façon à mériter encore plus la confiance que lui accorde sa clientèle, ses fournisseurs et son mandataire, le gouvernement du Québec.

### Les principales améliorations sont :

- La nomination d'un conseiller à l'éthique.
- La mise en place d'un mécanisme annuel d'engagement des dirigeants et employés à l'égard du code d'éthique.
- La mise en place d'un mécanisme de déclaration des intérêts détenus dans des entreprises qui font affaire ou qui sont susceptibles de faire affaire avec la Société.
- L'obligation pour les dirigeants et employés d'informer la Société de cadeaux ou avantages offerts dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le but de leur indiquer la conduite à adopter.
- L'introduction de dispositions relatives à l'après-mandat pour protéger les informations confidentielles et éviter que des ex-employés tirent des avantages indus de leur fonction antérieure.



La responsabilité de fiduciaire des ressources publiques confiée à la Société immobilière du Québec commande une conduite empreinte d'une éthique élevée. Le code présente les valeurs priorisées par la SIQ, ainsi que les règles d'éthique s'adressant aux dirigeants et aux employés. Ces règles s'inspirent de celles applicables dans la fonction publique du Québec. Elles ont cependant été adaptées à la mission et aux fonctions particulières de la SIQ.

Comme la SIQ ne fait pas directement affaire avec la population, mais plutôt avec une clientèle constituée des ministères et des organismes gouvernementaux, il est question de services à la clientèle plutôt que du service au public. Par ailleurs, la prestation de services fournie repose largement sur une multitude de relations et de transactions avec les dirigeants locaux responsables notamment du domaine foncier et des infrastructures (municipalités et MRC), mais également et surtout avec le secteur privé : fournisseurs, professionnels de la construction, entrepreneurs, propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux, etc. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble des relations d'affaires de la SIQ, ce qu'accomplit le nouveau code d'éthique.

Le code d'éthique complet des employés et dirigeants de la Société immobilière du Québec est disponible sur son site Internet.

## Étalonnage

### Comparer nos performances pour demeurer parmi les meilleurs

En vue de respecter ses obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, de même que l'entente signée entre son conseil d'administration et le Vérificateur général du Québec le 27 juillet 2009, la Société a confié à l'École nationale d'administration publique le mandat d'effectuer une étude portant sur la performance de la SIQ comparée à celle d'entités publiques responsables de la gestion de parcs immobiliers gouvernementaux.

À cette fin, 20 indicateurs ont été retenus et six organisations canadiennes comparables ont été sélectionnées. Pour chaque organisation, les données relatives à chacun des indicateurs ont été recueillies en vue d'établir des comparaisons et de positionner la performance de la SIQ. Au cours du printemps 2010, les résultats seront analysés et commentés en vue d'identifier les meilleures pratiques et, le cas échéant, d'intégrer celles-ci dans les méthodes de gestion de la SIQ.

## Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le Vérificateur général du Québec déposait, le 18 mars 2008, un rapport sur certains aspects de la gestion de la Société immobilière du Québec. Ce rapport comportait quatre volets :

- la planification et le suivi des travaux relatifs à l'entretien, à la conservation et à la rénovation des immeubles en propriété;
- l'attribution des contrats;
- les dépenses des administrateurs et des dirigeants;
- le plan stratégique, le rapport annuel et la gouvernance.

Soucieuse d'améliorer sa gouvernance et sa performance, la SIQ a adhéré à l'ensemble des recommandations du Vérificateur général et un plan d'action rigoureux et détaillé a été enclenché, afin que des mesures d'amélioration concernant les 18 recommandations soient mises en place.

En date du 31 mars 2010, 17 des 18 recommandations étaient appliquées. Ce nombre s'élevait à 13 sur 18 au 31 mars 2009.

VOLETS	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	APPLIQUÉES AU 31 MARS 2010	APPLIQUÉES AU 31 MARS 2009
La planification et le suivi des travaux relatifs à l'entretien, à la conservation et à la rénovation des immeubles en propriété	6	5	4
L'attribution des contrats	2	2	1
Les dépenses des administrateurs et des dirigeants	4	4	4
Le plan stratégique, le rapport annuel et la gouvernance	6	6	4
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>13</b>

## La planification et le suivi des travaux relatifs à l'entretien, à la conservation et à la rénovation des immeubles en propriété

Deux des six recommandations touchant ce volet n'avaient pas été appliquées au 31 mars 2009. Au cours de l'exercice, une de celles-ci a été mise en place. En effet, la SIQ a adopté l'approche proposée par le Vérificateur général pour rendre compte aux membres du conseil d'administration de l'état du parc immobilier et du degré d'avancement des travaux importants. À chacune des réunions du conseil, un document sommaire de tous les projets majeurs et de développement est dorénavant soumis aux membres.

Des progrès importants ont été réalisés concernant la recommandation d'analyser les effets du report de certains projets sur les déficits d'entretien et fonctionnel des immeubles de la SIQ. Des indices sur le maintien du parc immobilier ont été développés, utilisés dans l'analyse de conservation des immeubles et intégrés dans les attentes des gestionnaires. L'intégration de ces indices comme critères d'évaluation de la performance des gestionnaires concrétisera l'application de cette recommandation au cours de la prochaine année.

### L'attribution des contrats

La dernière des deux recommandations touchant ce volet a été appliquée en 2009-2010. Celle-ci proposait la mise en place de mécanismes garantissant la supervision de l'attribution des contrats et le respect des règles de gestion contractuelle. Plusieurs actions, s'additionnant à celles déjà en place, ont été posées au cours de l'exercice. La création d'une unité centrale dédiée au soutien aux opérations en matière de gestion contractuelle et des modifications quant aux seuils d'appel d'offres figurent parmi celles-ci. Ces travaux ont permis de consolider la gestion contractuelle à la SIQ.

### Le plan stratégique, le rapport annuel et la gouvernance

L'ensemble des six recommandations touchant ce volet étaient appliquées au 31 mars 2010. Deux d'entre elles ont été complétées au cours de l'exercice.

La première visait l'intégration, à même le rapport annuel de la SIQ, d'une reddition de comptes sur l'atteinte des objectifs et des cibles du Plan stratégique 2009-2012. La présente édition répond adéquatement à cette recommandation.

L'état d'avancement des objectifs du plan stratégique est dorénavant présenté régulièrement aux membres du conseil d'administration comme l'exigeait la dernière recommandation de ce volet.

Tout au long de l'exercice, la SIQ a agi avec détermination pour mettre en vigueur dans les meilleurs délais toutes les recommandations qui lui ont été faites par le Vérificateur général du Québec.



Simon Létoimeau, mécanicien de machines fixes, Pierre Dupont, ingénieur en exploitation et professionnel agréé LEED, et Kate Boudreau, technicienne en exploitation d'immeubles.

# Engagements et responsabilités

## Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

À la suite de l'adoption en 1978, par le gouvernement du Québec, de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les ministères, organismes publics et municipalités ont l'obligation de produire un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

La Société immobilière du Québec, à titre de responsable de la gestion du parc immobilier gouvernemental, est particulièrement interpellée par la loi puisque les locaux et les aménagements qu'elle fournit à sa clientèle gouvernementale doivent constituer un environnement physique qui facilite l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient employées de l'État ou bénéficiaires de services gouvernementaux.

Dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2011, des interventions visant à réduire ou à éliminer les obstacles physiques sont prévues dans 80 immeubles en propriété, pour un montant global estimé de 6 millions de dollars, et dans plus de 90 immeubles en location. Lors de rénovations majeures et dans les nouvelles constructions, la SIQ applique désormais plusieurs exigences inspirées des principes d'accessibilité universelle et qui vont au-delà des exigences du Code de construction. Pour le présent exercice, 58 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou en développement, pour un montant de plus de 3 millions de dollars (cinq projets n'ont pu être comptabilisés, car ils sont totalement intégrés à d'autres projets d'aménagement).



## Égalité en emploi

La SIQ souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. L'entreprise applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La SIQ respecte la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de l'exercice, les gestionnaires ont eu droit à des séances d'information sur l'application de la loi, notamment au regard de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels.

## Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La SIQ accorde une attention constante à la qualité de la langue française. Depuis 1997, l'entreprise dispose d'une politique linguistique qui tient compte de la *Charte de la langue française*, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et des politiques d'achat et d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

# États financiers





# États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010

# Déclaration de la direction

L'information contenue dans le présent rapport relève de ma responsabilité, laquelle porte plus particulièrement sur la fiabilité des données présentées et des contrôles afférents.

Les données et les résultats du rapport annuel de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2010 décrivent fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de l'entreprise.

Je déclare donc que ces données et résultats, ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Le président  
et chef de la direction,



Richard Verreault



# Situation financière

## Évolution des produits

L'exercice 2009-2010 constituait la deuxième année du cycle tarifaire triennal 2008-2011. En vertu du principe de modulation annuelle des tarifs, les taux de location des espaces occupés par les clients devaient augmenter de 3,15 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. Or, le ralentissement dans la croissance des dépenses, conjugué à une conjoncture favorable au regard des frais de financement, a justifié le dégagement d'une marge de manœuvre pour l'exercice 2009-2010. L'augmentation de tarifs pour 2009-2010 a donc pu être diminuée par rapport au taux prévu (1 % vs 3,15 %). Une telle réduction du taux d'augmentation représente une économie de 11,5 millions de dollars de la facture gouvernementale.

Ainsi, pour l'exercice 2009-2010, les produits de location d'espaces aux ministères et aux organismes clients ont augmenté de 16 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte, pour 5,5 millions de dollars, de la majoration des tarifs, le solde étant attribuable aux accroissements nets d'espaces ainsi qu'à l'annualisation des majorations d'espaces survenues au cours de l'exercice précédent.

Quant aux aménagements et autres services offerts aux clients, les revenus engendrés par ceux-ci ont augmenté de 10,7 millions de dollars, passant de 82,4 millions à 93,1 millions de dollars. Cette augmentation est, entre autres, due au volume de projets gérés par la SIQ pour le compte de ses clients. Les deux principaux projets d'aménagement réalisés en 2009-2010 ont été les suivants : rénovation globale du 800 Gouin à Montréal (6,4 millions de dollars) et réaménagement des services alimentaires du 500 de la Faune à Québec (3,7 millions de dollars).

## Gain sur cession d'immobilisations corporelles

La principale partie du gain de l'exercice terminé le 31 mars 2010 est liée à la vente du Centre de signalisation du ministère des Transports à Québec. Cette vente a procuré un gain de 3,4 millions de dollars à la Société.

## Loyers et taxes d'affaires sur locations

Les loyers et taxes sur location ont augmenté de 8,2 millions de dollars, passant de 260,4 à 268,6 millions de dollars. Cette augmentation résulte de l'expansion et du renouvellement des baux à la hausse pour 6,9 millions de dollars, le solde étant attribuable à l'ajustement des loyers relatifs à la croissance des factures de taxes supportées par les locataires et à l'ajustement des frais d'exploitation.

## Frais d'exploitation des immeubles

Les frais d'exploitation de la SIQ ont diminué de 7,2 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cet écart favorable est explicable par un hiver particulièrement clément qui a permis de réduire la facture des frais de chauffage et par le faible taux d'occupation du parc immobilier de la SIQ qui a contribué à diminuer les frais liés à la relocalisation de clients.

Cependant, les diminutions ont été en partie contrebalancées par l'augmentation de l'amortissement résultant de la hausse des projets de réparations majeures.

## Frais financiers

Les frais financiers ont augmenté de 3,3 millions de dollars au cours de l'exercice.

Cette variation des frais financiers découle principalement de l'effet combiné des revenus d'intérêts en relation avec le solde de prix de ventes d'immeubles et de la réduction des taux de financement des emprunts à court terme.

Le taux d'intérêt moyen du portefeuille de dettes de la SIQ, en excluant les obligations découlant de contrats de location-acquisition, a été de 4,92 % au cours de l'exercice, comparativement à 5,49 % pour l'exercice précédent. Par ailleurs, le taux moyen des dettes à court terme pour l'exercice 2009-2010 a été de 0,453 % comparativement à 2,547 % pour l'exercice 2008-2009.

## Amortissement

La charge d'amortissement de l'exercice 2009-2010 a connu une hausse de 3,3 millions de dollars comparativement à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation résulte de l'accroissement des investissements en amélioration au cours de l'exercice 2009-2010 comparativement à 2008-2009, impliquant ainsi une augmentation de la dépense d'amortissement.

## Frais généraux et administratifs - net

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 1,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation ponctuelle est en majeure partie due aux coûts engendrés par le réaménagement du siège social de la Société ainsi que des locaux de deux directions immobilières.

Malgré cette augmentation, la SIQ a maintenu sous la barre des 2 % le ratio des frais administratifs par rapport aux revenus de location d'espaces. Pour 2009-2010, ce ratio s'établit à 1,78 %.

# Rapport de la direction

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

La direction de la SIQ maintient un système de contrôle interne qui comprend la communication aux employés de règles d'éthique, un cadre de contrôle opérationnel défini et une gestion du risque d'entreprise couvrant tous les processus de la Société. Ce système est conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à leur autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La SIQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

De plus, la Direction Vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Ses constatations et recommandations sont transmises au comité de vérification et à la direction qui s'assurent d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'entremise de son comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le vérificateur interne et le Vérificateur général du Québec ont librement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le comité de vérification a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la SIQ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Le président  
et chef de la direction,



Richard Verreault

Le vice-président  
Finances et Contrats,



Éric Thibault, CA

Québec, le 26 mai 2010

# Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général du Québec et le directeur Vérification interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et des normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,



Sebastiano Faustini, CA

Québec, le 26 mai 2010



# Rapport du vérificateur

## Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats, des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIQ au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général  
du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 21 mai 2010

# Bilan au 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009 (note 3)
<b>ACTIF</b>		
Immeubles (notes 4 et 5)	1 562 529	1 489 676
Autres immobilisations corporelles (note 6)	34 623	32 170
Soldes de prix de vente d'immeubles	–	200 200
Créances liées aux aménagements (note 7)	180 051	159 718
Travaux en cours (note 5)	50 898	44 131
Stocks	1 069	1 078
Créances (note 8)	26 116	35 463
Frais payés d'avance	2 996	2 446
Frais reportés liés aux dettes	2 678	3 183
	<b>1 860 960</b>	<b>1 968 065</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à long terme (note 9)	1 037 878	1 067 690
Emprunts temporaires (note 10)	398 958	482 508
Charges à payer et frais courus (notes 11 et 18)	138 833	141 795
Produits reportés (note 12)	14 708	12 436
Chèques en circulation moins encaisse	9 590	4 841
	<b>1 599 967</b>	<b>1 709 270</b>
<b>AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>		
Capital-actions (note 13)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	173 326	171 128
	<b>260 993</b>	<b>258 795</b>
	<b>1 860 960</b>	<b>1 968 065</b>

Engagements (note 21) Éventualités (note 22) Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



**Michelle Cormier, CA**  
Présidente du conseil  
d'administration



**Sebastiano Faustini, CA**  
Président du comité  
de vérification

## Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009 (note 3)
<b>PRODUITS</b>		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	566 778	550 461
Autres clients	7 042	8 304
Stationnements	27 170	27 877
Aménagements et autres services offerts aux clients	93 066	82 358
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	4 356	(1 699)
Autres	389	319
	698 801	667 620
<b>CHARGES</b>		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	268 562	260 404
Frais d'exploitation des immeubles (note 14)	143 092	150 313
Aménagements et autres services offerts aux clients	91 266	80 709
Frais financiers – net (note 15)	60 331	57 039
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	67 701	67 619
Amortissement (note 16)	48 868	45 616
Frais généraux et administratifs - net (note 17)	10 106	8 881
	689 926	670 581
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>8 875</b>	<b>(2 961)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
<b>Solde au début déjà établi</b>	<b>162 702</b>	<b>231 782</b>
Correction (note 3)		
Placement selon la méthode de consolidation proportionnelle	8 426	7 307
Solde au début redressé	171 128	239 089
Bénéfice net (perte nette)	8 875	(2 961)
	180 003	236 128
Dividende	6 677	65 000
<b>Solde à la fin</b>	<b>173 326</b>	<b>171 128</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Rentrées de fonds – clients	644 418	606 889
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(569 918)	(565 707)
Intérêts reçus	11 492	22 383
Intérêts versés	(71 814)	(78 479)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>14 178</b>	<b>(14 914)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immeubles	(139 170)	(130 235)
Créances liées aux aménagements	37 742	37 409
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(8 591)	(3 384)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	10 931	7 743
Encaissement des soldes de prix de vente d'immeubles	200 200	8 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>101 112</b>	<b>(80 467)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividende versé	(6 677)	(65 000)
Produit d'emprunts temporaires – net	(83 550)	118 294
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(724)	(1 394)
Remboursement des dettes à long terme	(29 088)	(593)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(120 039)</b>	<b>51 307</b>
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie*	(4 749)	(44 074)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(4 841)	39 233
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>(9 590)</b>	<b>(4 841)</b>

\*La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires au 31 mars 2010

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* du Québec et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### **Intégration des activités de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ)**

Le 30 mars dernier, le gouvernement a annoncé l'abolition de la Corporation d'hébergement du Québec et l'intégration de ses activités immobilières à la Société immobilière du Québec.

Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, le gouvernement déposera, d'ici la fin de l'année 2010-2011, un projet de loi omnibus qui précisera les modalités liées à ce changement important.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie utile des immeubles, les courus relatifs aux contrats de construction ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la SIQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les chèques en circulation moins l'encaisse.

### **Actif, passif et résultats liés aux stationnements**

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

### **Immeubles**

#### **En exploitation**

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans.

Les œuvres d'art, constituées principalement de sculptures, ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées aux produits reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux produits dans l'année d'acquisition. Les produits reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

#### **En construction**

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

## **Réparations majeures**

Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans. Le coût comprend les mêmes éléments que ceux décrits précédemment pour les immeubles en construction.

## **Destinés à la vente**

Un immeuble en exploitation est présenté comme étant destiné à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Un immeuble destiné à la vente est comptabilisé à sa valeur comptable nette. Une fois un immeuble classé à titre d'actif destiné à la vente, aucun amortissement le visant n'est comptabilisé.

## **Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SIQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

## **Autres immobilisations corporelles**

### **Équipement**

L'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans.

### **Améliorations locatives**

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail qui varie de 3 à 25 ans.

### **Développements de systèmes informatiques**

Les frais de développements de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

### **Travaux en cours**

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

## **Consolidation proportionnelle**

Les états financiers regroupent, selon la méthode de consolidation proportionnelle, la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des produits et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.).

## **Stocks**

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

## **Dettes à long terme et frais reportés liés aux dettes**

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

## **Provision pour congés de maladie**

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## **Constatation des produits**

### **Location d'espaces**

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

### **Aménagements et autres services offerts aux clients**

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt effectif.

## **Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu du fait que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### 3. CORRECTION

#### Placement à long terme

Lors de l'adoption des normes du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public en 2008-2009, la SIQ avait revu la comptabilisation de son placement à long terme pour le ramener au coût d'acquisition pour répondre aux critères de comptabilisation des placements de portefeuille. Or, après évaluation des critères de classement de ce placement, celui-ci s'avère posséder toutes les caractéristiques d'un partenariat non commercial. Ce placement doit être comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Cette correction, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants :

	2009
<b>Bilan</b>	
Immeubles	(2 500)
Placement à long terme	(2 300)
Créances	21
Frais payés d'avance	30
Dettes à long terme	(12 586)
Charges à payer et frais courus	162
Produits reportés	(433)
Chèques en circulation moins encaisse	(318)
Bénéfices non répartis	8 426
<b>Résultats</b>	
Location d'espaces- Autres clients	(24)
Autres produits	1
Loyers et taxes d'affaires sur locations	(33)
Frais d'exploitation des immeubles	687
Frais financiers – net	(1 637)
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	547
Amortissement	(706)

#### 4. IMMEUBLES

	TERRAINS	BÂTIMENTS	IMMEUBLES LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION	2010	2009
En exploitation	105 509	1 662 706	28 406	1 796 621	1 759 784
En construction	2 948	86 956	-	89 904	77 627
Réparations majeures	-	152 412	-	152 412	78 883
Destinés à la vente	305	-	-	305	1 794
	108 762	1 902 074	28 406	2 039 242	1 918 088
Amortissement cumulé	-	467 760	8 953	476 713	428 412
	108 762	1 434 314	19 453	1 562 529	1 489 676

Les acquisitions s'élevaient à 131,001 millions de dollars (2009 : 142,556 millions de dollars) dont un montant de 26,330 millions de dollars était impayé au 31 mars 2010 (2009 : 34,499 millions de dollars).

#### 5. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	2010	2009
<i>Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :</i>		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 17)	11 574	10 710
Intérêts (note 15)	289	1 781
	11 863	12 491

## 6. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE 2010	VALEUR NETTE 2009
Équipement	29 842	22 432	7 410	8 221
Améliorations locatives	42 883	16 701	26 182	23 728
Développements de systèmes informatiques	1 509	478	1 031	221
	74 234	39 611	34 623	32 170

Des développements de systèmes informatiques au coût de 0,9 million de dollars sont en voie de réalisation au 31 mars 2010 et ne sont pas amortis.

## 7. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 4,28 % à 7,76 %, échéant entre 2011 et 2025.

*Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :*

EXERCICE	
2011	24 529
2012	23 763
2013	21 774
2014	18 227
2015	14 669
2016 à 2025	77 089
	180 051

## 8. CRÉANCES

	2010	2009
Apparentés – entités sous contrôle commun	17 055	25 526
Apparenté – via contrat de gestion	6 829	6 658
Autres	2 232	3 279
	26 116	35 463

## 9. DETTES À LONG TERME

	2010	2009
Obligations aux taux effectifs fixes de 10,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2013 à 2015 (a)	208 340	208 148
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec aux taux effectifs de 4,55 % à 6,49 %, échéant de 2012 à 2039	795 545	824 242
Emprunts aux taux effectifs de 5,26 % à 10,63 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2023	12 378	12 945
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (b)	21 319	22 043
Emprunts à taux et à échéances variables	296	312
	1 037 878	1 067 690



Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit :

EXERCICE	
2011	630
2012	125 681
2013	316 576
2014	409
2015	149 345
	592 641
2016 à 2020	228 918
2021 à 2025	–
2026 à 2030	55 000
2031 à 2035	100 000
2036 à 2039	40 000
	1 016 559

(a) Le 28 mars de chaque année jusqu'en 2012 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la SIQ, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la SIQ pourrait devoir racheter au cours des deux prochains exercices est de 9,0 millions de dollars.

(b) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

EXERCICE	
2011	6 174
2012	6 174
2013	6 174
2014	6 174
2015	6 174
Par la suite	61 921
<b>Total des paiements minimaux à payer</b>	<b>92 791</b>
Moins : Intérêts théoriques au taux de 11,67 %	25 810
Frais accessoires	45 662
	71 472
	21 319

## 10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 0,46 % et ont des échéances s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril au 27 avril 2010.

Au 31 mars 2010, la SIQ a contracté des emprunts temporaires de 399,0 millions de dollars (2009 : 482,5 millions de dollars) dont 262,8 millions de dollars auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec (2009 : 406,6 millions de dollars) et 136,2 millions de dollars auprès d'institutions financières (2009 : 75,9 millions de dollars).

La SIQ dispose auprès d'une institution financière d'une marge de crédit de 100,0 millions de dollars. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Aux 31 mars 2009 et 2010, cette marge était inutilisée.

## 11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2010	2009
Apparentés – entités sous contrôle commun	33 982	21 807
Autres	104 851	119 988
	138 833	141 795

## 12. PRODUITS REPORTÉS

	2010	2009
<b>Loyers</b>		
Apparentés – entités sous contrôle commun	6 523	6 247
Autres	3 209	4 175
<b>Subventions</b>		
Apparentés – entités sous contrôle commun	1 550	839
Autres	3 426	1 175
	14 708	12 436

### 13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2010	2009
Autorisé: 100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000\$ chacune		
Émis et payé: 80 001 actions	80 001	80 001

### 14. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2010	2009
Exploitation	95 624	99 243
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 17)	36 534	35 229
Conservation	1 347	2 110
Amortissement des réparations majeures	8 512	5 076
Frais de relocalisation	1 075	8 655
	143 092	150 313

## 15. FRAIS FINANCIERS – NET

	2010	2009
<b>Charges d'intérêts :</b>		
Dettes à long terme		
Apparenté – entité sous contrôle commun	44 519	45 073
Autres	22 737	22 734
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 528	2 629
Amortissement des frais reportés liés aux dettes		
Apparenté – entité sous contrôle commun	492	498
Autres	13	13
Emprunts temporaires		
Apparenté – entité sous contrôle commun	1 195	6 402
Autres	500	2 982
	71 984	80 331
<b>Produits d'intérêts :</b>		
Créances liées aux aménagements	8 411	7 576
Soldes de prix de vente d'immeubles	1 819	12 864
Autres	28	2
	10 258	20 442
	61 726	59 889
<b>Moins :</b>		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 5)	289	1 781
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 106	1 069
	1 395	2 850
	60 331	57 039

## 16. AMORTISSEMENT

	2010	2009
Immeubles	52 236	45 467
Autres immobilisations corporelles	6 004	6 116
	58 240	51 583
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	9 372	5 967
	48 868	45 616

## 17. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2010	2009
Salaires et avantages sociaux	46 375	44 074
Frais des locaux occupés par la SIQ	5 942	4 408
Autres dépenses administratives	7 610	7 878
	59 927	56 360
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 5)	11 574	10 710
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 14)	36 534	35 229
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	1 713	1 540
	49 821	47 479
	10 106	8 881

## 18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2,3 millions de dollars (2009 : 2,2 millions de dollars). Les obligations de la SIQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

Taux de croissance de la rémunération	3,25 %
Taux d'actualisation	4,68 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	11 ans

### Provision pour congés de maladie et vacances

	MALADIE	VACANCES	2010	2009
Solde au début	4 762	4 296	9 058	9 209
Charge de l'exercice	1 532	4 271	5 803	5 261
	6 294	8 567	14 861	14 470
Prestations versées au cours de l'exercice	1 512	4 140	5 652	5 412
<b>Solde à la fin</b>	<b>4 782</b>	<b>4 427</b>	<b>9 209</b>	<b>9 058</b>

Le solde de cette provision est inclus au poste charges à payer et frais courus.

## 19. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ BON PASTEUR (S.E.N.C.)

Au 31 mars 2010, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle, se détaille comme suit :

	2010	2009
<b>Actif</b>		
Immeubles	18 106	18 180
Créances	30	21
Frais payés d'avance	32	30
	<b>18 168</b>	<b>18 231</b>
<b>Passif</b>		
Dettes à long terme	12 378	12 945
Charges à payer et frais courus	155	162
Produits reportés	(400)	(433)
Chèques en circulation moins encaisse	(147)	(318)
	<b>11 986</b>	<b>12 356</b>
<b>Produits</b>		
Location d'espaces- Autres clients	2 626	2 558
Autres	-	1
	<b>2 626</b>	<b>2 559</b>
<b>Charges</b>		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	59	58
Frais d'exploitation des immeubles	694	687
Frais financiers - net	790	794
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	576	547
Amortissement	200	193
	<b>2 319</b>	<b>2 279</b>
Bénéfice net	307	280

## 20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 21. ENGAGEMENTS

### Contrats de location-exploitation

*Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :*

EXERCICE	
2011	261 714
2012	237 669
2013	207 104
2014	187 011
2015	155 842
Par la suite	966 867
	2 016 207

### Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2010, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 86,0 millions de dollars (2009 : 68,0 millions de dollars).

## 22. ÉVENTUALITÉS

### Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la SIQ est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

### Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée et qu'aucun autre passif actuel ou probable n'est envisageable.

Cependant, les immeubles de la SIQ construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SIQ dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

## 23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.



Publié par:

**Société immobilière du Québec**

Édifice Marie-Fitzbach  
1075, rue de l'Amérique-Française  
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461  
Télécopieur : 418 646-6911  
Courriel : [courrier@siq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@siq.gouv.qc.ca)

Version électronique disponible sur Internet au [www.siq.gouv.qc.ca](http://www.siq.gouv.qc.ca)

Conception graphique et infographie : **Les Dompteurs de souris**

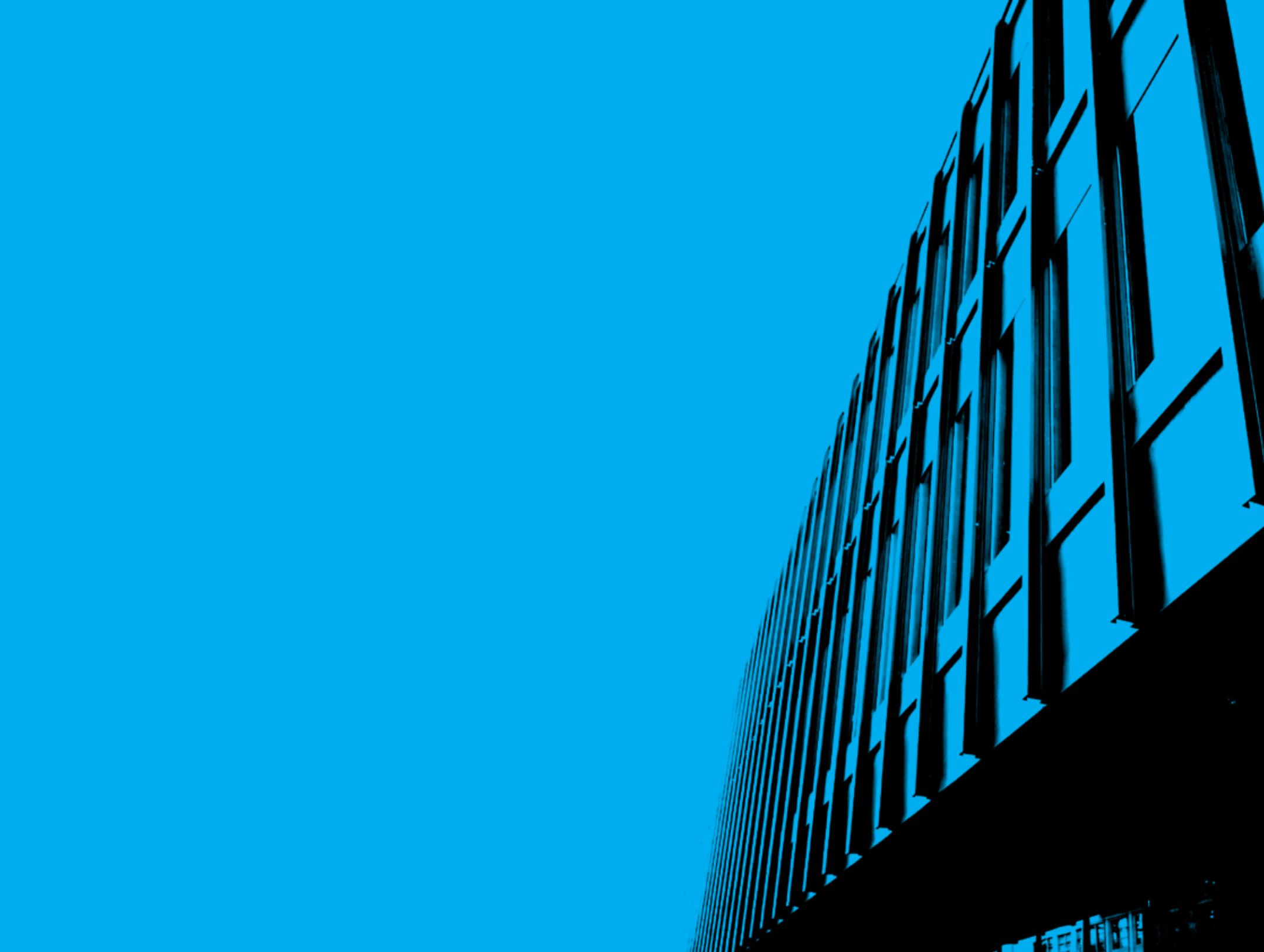
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

**ISSN 0827-0902**

**ISBN 978-2-550-58789-7**



Intérieur imprimé sur du papier recyclé 100 % postconsommation.





SIÈGE SOCIAL	Édifice Marie-Fitzbach 1075, rue de l'Amérique-Française Québec (Québec) G1R 5P8	418 646-1766	418 644-0606	vpee@siq.gouv.qc.ca
DI BAS-SAINT-LAURENT, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Édifice Louis-Joseph-Moreault 337, rue Moreault, bureau SS 20 Rimouski (Québec) G5L 1P4	418 727-3750	418 727-3761	di.bslgim@siq.gouv.qc.ca
DI CENTRE-VILLE DE QUÉBEC	300, boul. Jean-Lesage, bureau RC 32 Québec (Québec) G1K 8K6	418 646-3321	418 646-0176	di.cvq@siq.gouv.qc.ca
DI COLLINE PARLEMENTAIRE	Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est 1 <sup>er</sup> étage, bureau 150 Québec (Québec) G1R 5X9	418 644-2040	418 643-1934	di.cp@siq.gouv.qc.ca
DI MAURICIE, CENTRE-DU-QUÉBEC	Édifice Capitanal, 100, rue Lavolette, bureau RC 01 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9	819 371-6035	819 371-6986	di.mcq@siq.gouv.qc.ca
DI NORD DE QUÉBEC ET CHARLEVOIX	475, boul. de l'Atrium, bureau 302 Québec (Québec) G1H 7H9	418 528-8879	418 528-7035	di.nqc@siq.gouv.qc.ca
DI OUEST DE QUÉBEC ET LES-DEUX-RIVES	2875, boul. Laurier, Édifice 2, bureau A 300 Québec (Québec) G1V 2M2	418 646-3100	418 646-3085	di.oqdr@siq.gouv.qc.ca
DI SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN, CÔTE-NORD	Édifice Marguerite-Belley, 3950, boul. Harvey 3 <sup>e</sup> étage, bureau 3.09 Jonquières (Québec) G7X 8L6	418 695-7927	418 695-7932	di.slsjn@siq.gouv.qc.ca
DI SAINTE-FOY	2700, rue Einstein, Bloc E, bureau RC 130 Québec (Québec) G1P 3W8	418 643-7846	418 643-3261	di.sf@siq.gouv.qc.ca
BUREAU DE MONTRÉAL	Édifice Ernest-Cormier 445, rue Saint-Gabriel Montréal (Québec) H2Y 3A2	514 873-5485	514 864-6384	vpeo@siq.gouv.qc.ca
DI ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, NORD-DU-QUÉBEC	31, rue du Terminus Ouest, bureau 202 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3	819 763-3146	819 763-3288	di.atnq@siq.gouv.qc.ca
DI ESTRIE, MONTÉRÉGIE	375, rue King Ouest, bureau RC 01 Sherbrooke (Québec) J1H 6B9	819 820-3193	819 820-3956	di.em@siq.gouv.qc.ca
DI LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	2800, boul. Saint-Martin Ouest, bureau RC 02 Laval (Québec) H7T 2S9	450 680-6101	450 681-2918	di.lll@siq.gouv.qc.ca
DI OUEST DE MONTRÉAL ET SUROÏT	500, boul. René-Lévesque Ouest, 2 <sup>e</sup> étage, bureau 2.400 Montréal (Québec) H2Z 1W7	514 864-9383	514 873-6362	di.oms@siq.gouv.qc.ca
DI OUTAOUAIS	Édifice Jos-Montferrand 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 8400 Gatineau (Québec) J8X 4C2	819 772-3052	819 772-3953	di.o@siq.gouv.qc.ca
DI POINTE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	201, boul. Crémazie Est, 2 <sup>e</sup> étage, bureau 2.12 Montréal (Québec) H2M 1L2	514 873-9231	514 873-6356	di.pim@siq.gouv.qc.ca
DI RIVE-SUD ET EST DE MONTRÉAL	600, rue Fullum, 7 <sup>e</sup> étage, bureau 7.11 Montréal (Québec) H2K 4L1	514 873-6504	514 873-6535	di.rsem@siq.gouv.qc.ca
DI VILLE-MARIE	1, rue Notre-Dame Est, 11 <sup>e</sup> étage, bureau 11.65 Montréal (Québec) H2Y 1B6	514 873-6316	514 873-0312	di.vm@siq.gouv.qc.ca
DIRECTION COMMUNICATIONS	www.siq.gouv.qc.ca	418 646-1766	418 646-6911	courrier@siq.gouv.qc.ca